

A photograph of two women standing on a gravel path in a lush, green landscape. They are both holding bicycles. The woman on the left is wearing a white long-sleeved shirt and white shorts, and the woman on the right is wearing a blue hoodie and dark shorts. The path leads towards a body of water with a wooden bridge in the background. The scene is bathed in warm, golden light, suggesting late afternoon or early morning. The text 'RAPPORT DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2022' is overlaid on the image in a white box.

# **RAPPORT DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2022**



**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**  
Assurances

# **RAPPORT DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE**

---

Exercice 2022

# SOMMAIRE

<b>1 - CHIFFRES CLÉS À FIN 2022</b>	<b>04</b>
<b>2 - ACTIVITÉ ET MODÈLE D'AFFAIRES DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES</b>	<b>06</b>
<b>3 - STRATÉGIE ET GOUVERNANCE RSE</b>	<b>12</b>
<b>4 - UN ASSUREUR RESPONSABLE</b>	<b>20</b>
<b>5 - UN INVESTISSEUR RESPONSABLE</b>	<b>26</b>
<b>6 - UNE ENTREPRISE ET UN EMPLOYEUR RESPONSABLE</b>	<b>38</b>
<b>7 - ANNEXES</b>	<b>46</b>
<b>AVERTISSEMENTS</b>	<b>68</b>

## INTRODUCTION



Le rapport de performance extra-financière vise à répondre aux obligations d'information portées notamment par le règlement européen « *Sustainable Finance Disclosure* » (SFDR - cf. tableau de correspondance en annexe).

Il a également pour objectif de décrire la façon dont les enjeux de responsabilité sociétale d'entreprise sont pris en compte par Société Générale Assurances, et notamment la relation entre le modèle d'affaires de l'entreprise, les principaux risques extra-financiers qui en découlent, et les politiques mises en œuvre pour les prévenir et les atténuer.

Il décrit aussi la façon dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement et les diligences mises en œuvre pour limiter les incidences négatives de ces décisions en termes de durabilité.

Enfin, il s'efforce de présenter les informations recommandées par la *Task Force on Climate-related Financial Disclosure* (TCFD)<sup>(1)</sup> sur l'intégration des enjeux climatiques dans l'activité d'investissement, notamment en termes de gouvernance, de stratégie, et de gestion des risques (cf. tableau de correspondance en annexe).

Pour les entités françaises, les informations à publier au titre de l'article 29 de la loi énergie-climat (LEC) du 8 novembre 2019 sont présentées dans des documents distincts, les « Rapports ESG – transition énergétique », sous le format défini par le décret n°2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier.

### Revue par un vérificateur indépendant

EY & Associés, en qualité d'organisme tiers indépendant, a mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la conformité de ce rapport aux dispositions réglementaires applicables et sur la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »). Le Rapport de vérification est disponible en annexes.

Sur la base des procédures mises en œuvre et des éléments collectés, EY & Associés n'a pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que le rapport de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

« Société Générale Assurances a fait de la Responsabilité Sociétale d'Entreprise un élément clé de sa stratégie de développement autour de 3 axes principaux : être un assureur, un investisseur et un employeur responsable. »

**PHILIPPE PERRET**  
Directeur général

(1) Stratégie Climat, Gouvernance climat, Gestion des risques liés aux changements climatiques, indicateurs et cibles.



# 1 - CHIFFRES CLÉS À FIN 2022

## CHIFFRES CLÉS

**14,8 Md EUR**

CHIFFRE D'AFFAIRES



**133 Md EUR**

ENCOURS



**457 M EUR**

RÉSULTAT (1)



**38,6 %**

COEFFICIENT D'EXPLOITATION



**2,5 Md EUR**

SYNERGIES INTRA-GROUPE au 31/12/2022



**9**

PAYS



**3 000**

COLLABORATEURS



**15 M**

CLIENTS



**23 M**

CONTRATS GÉRÉS



## ASSUREUR RESPONSABLE

**17,3 Md EUR** d'encours durables (unités de compte)

Plus de **1 300** supports financiers responsables dont **34 %** de fonds labellisés **ISR, Greenfin ou Finansol**

**10 produits** en protection labellisés « Positive Assurance »

**0,26 %** Taux de réclamation en France



## INVESTISSEUR RESPONSABLE

**4,2 Md EUR** IMMOBILIER À CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE

**4,6 Md EUR** D'ENCOURS VERTS DANS L'ACTIF GÉNÉRAL (3)

**-45 %** (vs 2018) EMPREINTE CO<sub>2</sub> DU PORTEFEUILLE INVESTISSEMENT (3)

**Des engagements concrets en faveur de la finance durable**

**Neutralité carbone du portefeuille d'investissement d'ici 2050 (adhésion à la NZAOA)**

**Renforcement des engagements en faveur de la biodiversité**

**Renforcement de la politique d'exclusion des énergies fossiles**



## ENTREPRISE ET EMPLOYEUR RESPONSABLE

**105** nouveaux alternants

**94/100** Index égalité F/H

**112 689 h** de formation dispensées pour le développement des collaborateurs

**97 %** des collaborateurs formés à la RSE (4)

Mise à disposition de **3 j/an/collaborateur** pour intervenir auprès d'associations



(1) Contribution au résultat net part du groupe Société Générale.

(2) Périmètre Société Générale Assurances en France ; donnée calculée en valeur boursière.

(3) Périmètre Société Générale Assurances - périmètre d'analyse Trucost : scope 1, 2 et 3 amont.

(4) En France.



## 2 - ACTIVITÉ ET MODÈLE D'AFFAIRES DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES

### 2.1 - PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ ET CHIFFRES CLÉS

Présent en France avec Sogécap, Antarius, Sogessur et Oradéa Vie, et dans 9 pays à l'international, Société Générale Assurances propose une offre de produits complète sur deux grands segments d'activité que sont l'assurance vie épargne et la protection afin de répondre aux besoins de ses clients particuliers, professionnels et entreprises.

#### ÉPARGNE

##### ASSURANCE VIE ÉPARGNE

- Assurance vie
- Capitalisation

##### ÉPARGNE RETRAITE

- Retraite individuelle
- Retraite entreprises
- Fonds de pension
- Rentes

#### PROTECTION

##### PRÉVOYANCE INDIVIDUELLE

- Assurance temporaire décès
- Assurance obsèques
- Assurance dépendance
- Assurance accidents de la vie

##### ASSURANCE SANTÉ

- Assurance santé individuelle
- Assurance santé collective

##### ASSURANCE DOMMAGES

- Assurance automobile
- Assurance multirisques habitation
- Assurance multirisques des professionnels
- Assurance responsabilité des dirigeants
- Assurance mobiles/tablettes

##### ASSURANCE DES EMPRUNTEURS

##### PRÉVOYANCE COLLECTIVE

##### ASSURANCE RISQUES DIVERS

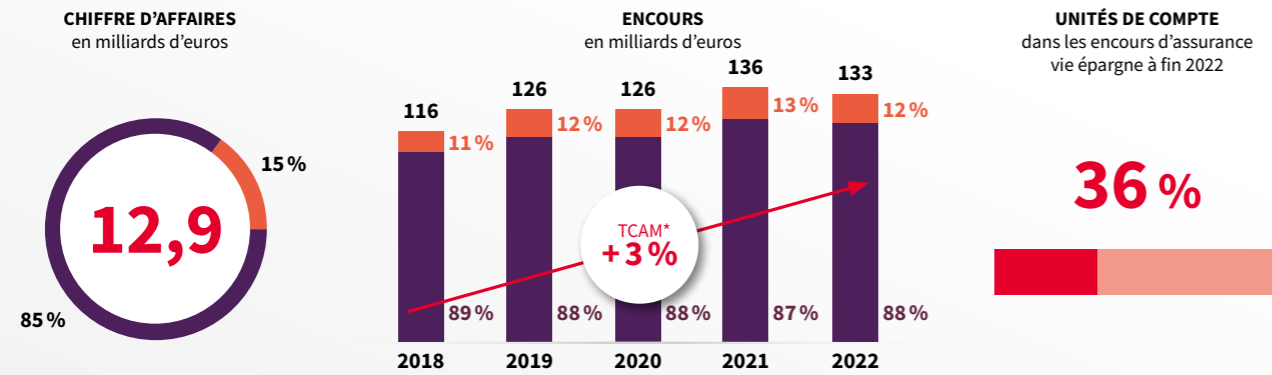
- Assurance protection juridique
- Assurance perte d'emploi
- Assurance des moyens de paiement
- Assurance des pertes pécuniaires
- Assurance cyber-risques

#### Société Générale Assurances distribue ses produits :

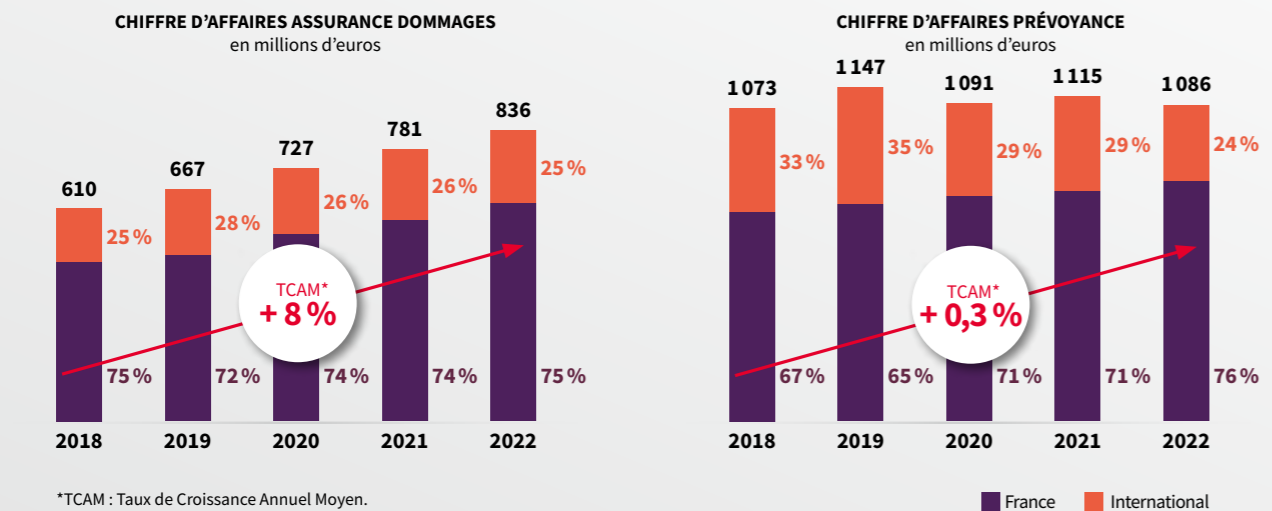
- en synergie avec tous les métiers du groupe Société Générale (banque de détail, banque privée et services financiers), en France et à l'international ;
- en développant des accords de partenariats avec des acteurs extérieurs (plates-formes et groupements de conseillers en gestion de patrimoine indépendants, banques privées, plates-formes internet, etc.).

## Principaux chiffres clés

### ASSURANCE VIE ÉPARGNE



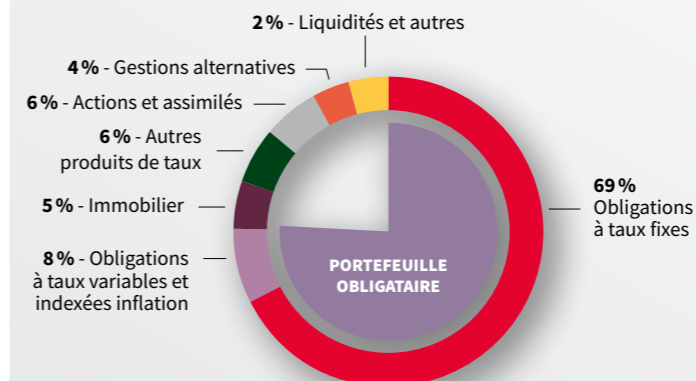
### PROTECTION



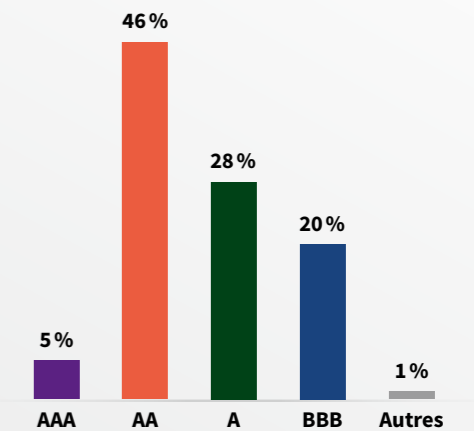
## Allocation d'actifs de Société Générale Assurances en France (hors unités de compte)



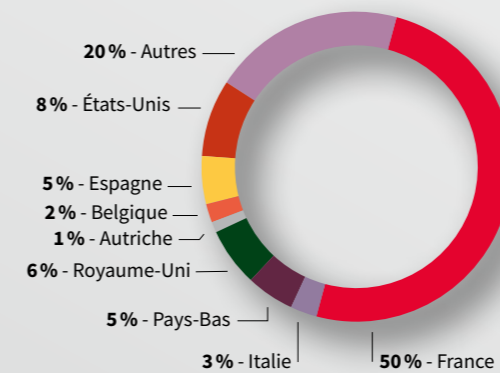
### PORTEFEUILLE PAR TYPE D'ACTIF



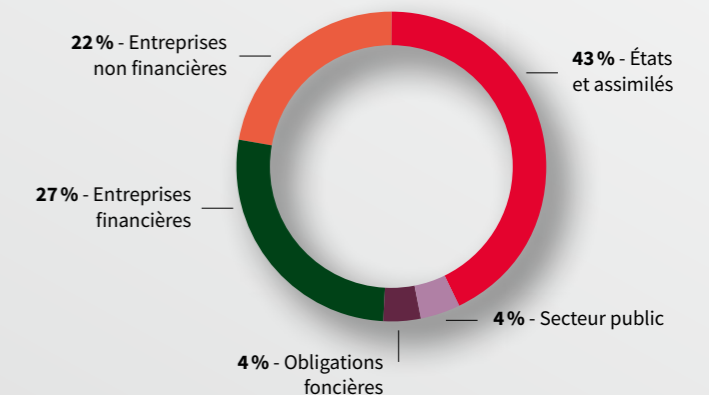
### PORTEFEUILLE PAR NOTATION



### PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



### PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE PAR TYPE DE CONTREPARTIE



## 2.2 - MODÈLE D'AFFAIRES DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES





# 3 - STRATÉGIE ET GOUVERNANCE RSE



« En conduisant le programme RSE by design, nous intégrons progressivement les enjeux RSE à nos processus et nos opérations. »

Daniel Jost – Secrétaire général de Société Générale Assurances

## 3.1 - STRATÉGIE RSE

L'ambition RSE (Responsabilité Sociétale d'Entreprise) est intégrée dans la stratégie de Société Générale Assurances. L'entreprise s'est fixée comme objectif d'être un assureur, un investisseur, et un employeur responsable. Ces 3 axes interdépendants structurent toute l'action RSE de l'entreprise et sont alignés avec les objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD ; cf. annexes).

### OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ONU)

1. ÊTRE UN ASSUREUR RESPONSABLE	2. ÊTRE UN INVESTISSEUR RESPONSABLE	3. ÊTRE UN EMPLOYEUR RESPONSABLE
<p>L'enjeu est de proposer des produits tenant compte des problématiques sociétales et environnementales, et encourageant les comportements responsables des assurés.</p>	<p>En tant qu'investisseur institutionnel, Société Générale Assurances dispose d'un levier important, sa politique d'investissement, qu'il peut actionner en faveur de l'environnement, du climat, et de manière plus générale au profit de la société civile.</p>	<p>Société Générale Assurances porte une attention particulière au développement de ses collaborateurs qui passe notamment par la formation, la qualité de vie au travail, l'équité de traitement et la promotion de la diversité et de l'inclusion. Cet engagement se traduit également par un fonctionnement moins consommateur de ressources et une réduction des émissions de carbone pour compte propre.</p>
<p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p> <p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p> <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p> <p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>	<p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p> <p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p> <p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p> <p>15 VIE TERRESTRE</p>	<p>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</p> <p>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p> <p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p> <p>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</p> <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>



## UNE AMBITION TRANSFORMANTE : DEVENIR « RSE BY DESIGN »

En complément de ces 3 axes, Société Générale Assurances a lancé depuis 2020 le programme « **RSE by Design** » dont l'objectif est de faire évoluer les modes de fonctionnement de l'entreprise afin d'intégrer « **nativement** » et **systématiquement** la RSE au sein de toutes ses activités et processus.

L'ambition est de faire de la RSE un élément constitutif de la culture d'entreprise de Société Générale Assurances et une réalité mise en œuvre au quotidien par tous les collaborateurs.

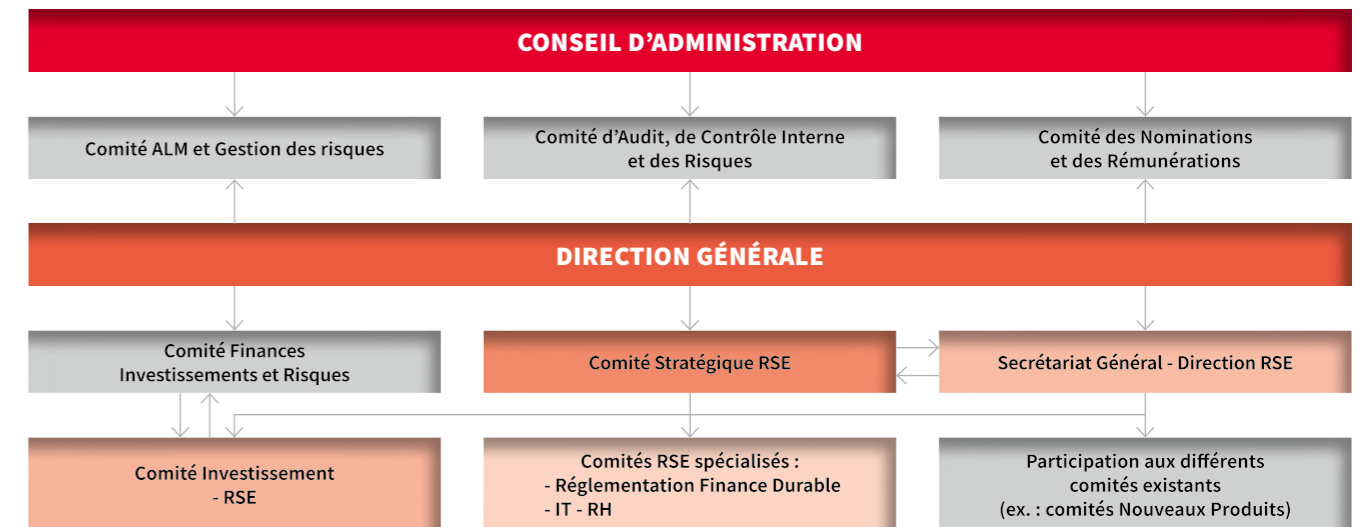
Des plans d'actions ont été définis de façon collaborative par plus de **70 collaborateurs volontaires**, issus de tous les métiers et de toutes les géographies, au cours de 33 heures d'ateliers selon la méthode du « Design Thinking »<sup>(1)</sup>.

5 domaines ont été analysés en priorité : la création de produits, la relation client, l'informatique, les ressources humaines, et les investissements. **Les plans d'actions sont aujourd'hui en cours de déploiement en France et dans les entités internationales.**



## 3.2 - GOUVERNANCE RSE

Société Générale Assurances met en œuvre une gouvernance dédiée afin d'intégrer la Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) dans les processus de décisions et les processus opérationnels.



Le **Conseil d'administration** définit les orientations stratégiques, qui seront mises en œuvre, sous son contrôle, par la Direction Générale. Il est assisté par :

- le **Comité ALM et gestion des risques**, qui suit les grandes orientations de la politique de placement, de la gestion actif/passif et des risques (dont les risques climatiques) ;
- le **Comité d'Audit, du Contrôle Interne et des Risques (CACIR)**, notamment chargé du suivi du contrôle interne et de la gestion des risques ;
- le **Comité des Nominations et des Rémunérations**, qui a notamment pour mission d'examiner la pratique de rémunération de la société pour la Direction Générale et les dirigeants effectifs.

La **direction RSE**, rattachée au Secrétaire Général, est notamment chargée :

- de définir et de mettre en œuvre la stratégie RSE de l'entreprise (en lien avec les différentes directions opérationnelles et supports concernés) ;
- d'identifier les principaux risques extra-financiers (en lien avec la direction des risques et la direction du contrôle interne) et de suivre les actions mises en œuvre pour les prévenir ou les atténuer.

Le **Comité stratégique RSE**, présidé par le Directeur général de Société Générale Assurances, se réunit au moins 6 fois par an et a pour mission de :

- valider la stratégie RSE et réaliser les arbitrages nécessaires ;
- suivre la mise en œuvre des différents plans d'action.

Le **Comité Investissement – RSE**, présidé par le Directeur Général Délégué en charge des Finances, des Investissements et des Risques, réunit au moins 6 fois par an la direction des investissements, la direction des risques et la direction RSE, et est plus particulièrement chargé de piloter la mise en œuvre de la stratégie RSE dans les investissements.

Les travaux du Comité Investissement – RSE alimentent le **Comité Finance Investissements et Risques**, rattaché à la Direction Générale et qui se réunit environ 8 fois par an pour traiter notamment de la gestion d'actifs et des limites d'investissement.

Enfin, des comités spécialisés permettent de piloter la mise en œuvre de la stratégie RSE dans des domaines spécifiques :

- Le **Comité Réglementation Finance Durable**, présidé par le Secrétaire Général, réunit au moins 6 fois par an la direction juridique, la direction de la conformité, la direction des investissements, la direction des risques, les directions métiers et la direction RSE. Il a pour mission de piloter opérationnellement la mise en œuvre des obligations réglementaires liées à la finance durable ;
- Le **Comité de pilotage IT RSE**, sponsorisé par le directeur du pôle Ressources (membre du comité exécutif de Société Générale Assurances) et le directeur RSE, réunit 6 fois par an les directions du Système d'information et le service des Achats<sup>(1)</sup>. Ce comité pilote la mise en œuvre de la stratégie RSE dans les systèmes d'information et les achats ;
- Le **Comité Ressources Humaines RSE**, qui réunit au moins 6 fois par an la direction des Ressources Humaines et la direction RSE, et qui pilote la mise en œuvre de la stratégie RSE dans les ressources humaines.

(1) Ensemble de méthodes et outils qui aident, face à un problème ou un projet d'innovation, à appliquer la même démarche que celle qu'aurait un designer, s'appuyant ainsi sur un processus de co-créativité, impliquant des retours des utilisateurs finaux.

(1) D'autres directions ou services peuvent également être amenées à participer à ce comité.

### 3.2.1 Inclusion de la RSE dans les politiques de rémunération

Conformément aux principes de rémunération du Groupe Société Générale, la politique de rémunération de Société Générale Assurances promeut une gestion des risques saine et prudente, y compris en ce qui concerne les risques en matière de durabilité.

La rémunération des membres du Comité Exécutif de Société Générale Assurances est constituée d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable annuelle. Cette dernière est déterminée en fonction de l'atteinte d'objectifs individuels et collectifs (communs à tous les membres du Comité Exécutif), parmi lesquels figurent des objectifs en termes de RSE.

Le Groupe Société Générale et Société Générale Assurances ont décidé d'aller plus loin dès 2023 et d'intégrer formellement la RSE dans l'évaluation des performances d'un cercle élargi de managers<sup>(1)</sup> (membres du comité de direction et collaborateurs « N-1 » de ces

derniers). Dès 2023, tous ces managers devront obligatoirement disposer d'au moins un objectif opérationnel lié à la RSE. Cet objectif sera évalué en fin d'année et pris en compte dans les décisions de rémunération individuelle.

Par ailleurs, l'évaluation des performances de chaque collaborateur de Société Générale Assurances intègre une évaluation des comportements en termes de conformité avec les réglementations applicables et les règles internes.

Enfin, l'intégration de deux indicateurs spécifiques à la RSE dans l'accord d'intéressement de l'entreprise a permis de lier l'atteinte des objectifs RSE à la rémunération financière de tous les collaborateurs (l'un des indicateurs concerne la réduction de l'exposition du portefeuille d'actifs aux énergies fossiles; l'autre la réalisation par tous les collaborateurs de Société Générale Assurances en France d'au moins une formation sur le thème de la RSE par an<sup>(2)</sup>).

## 3.3 - GESTION DES RISQUES EXTRA-FINANCIERS ET DE DURABILITÉ

### 3.3.1 Profil de risques de Société Générale Assurances

L'activité assurance vie épargne étant prédominante dans l'activité et le bilan de Société Générale Assurances (87 % du chiffre d'affaires en 2022), le risque de marché associé aux actifs en représentation des engagements d'assurance est le plus significatif.

Au sein des risques de marché, Société Générale Assurances est sensible aux chocs sur le niveau des taux d'intérêt, des marchés actions et des *spreads* de crédit<sup>(3)</sup>. En lien avec l'activité d'assurance vie épargne, le risque de rachats (risque de souscription vie) est également significatif. Enfin, dans une moindre mesure, Société Générale Assurances est également exposée au risque de souscription dans le cadre de l'activité assurance non-vie.

L'exposition de Société Générale Assurances aux risques extra-financiers, et notamment aux risques climatiques, découle de ce profil de risque.

### 3.3.2 Focus sur l'exposition de Société Générale Assurances aux risques climatiques

Trois types de risques sont généralement associés au changement climatique :

- **Les risques physiques**, qui correspondent à l'exposition aux conséquences physiques des facteurs environnementaux, tels que le changement climatique ou la perte de biodiversité (par exemple : perte de valeur des placements détenus par les assureurs et émis par des entités touchées par ces événements climatiques; augmentation de la fréquence et du coût des sinistres à régler par les assureurs) ;
- **Les risques de transition**, qui correspondent à l'exposition aux évolutions induites par la transition vers une économie à faible intensité carbone, en particulier lorsqu'elles sont mal anticipées ou interviennent brutalement. Ces risques sont liés par exemple à une dépréciation des actifs, faisant suite à des évolutions réglementaires qui viendraient impacter certaines activités jugées trop émettrices en gaz à effet de serre (GES) ;
- **Les risques de contentieux ou de responsabilité** liés aux facteurs environnementaux.

### Exposition aux risques physiques

En assurance vie épargne, la structure des actifs gérés par Société Générale Assurances, majoritairement émis par des États et des entreprises modérément sensibles aux risques climatiques (pays européens, secteur des services financiers), les rendent peu exposés aux risques physiques<sup>(1)</sup>.

En assurance non-vie, Société Générale Assurances est exposée aux risques physiques. Les événements climatiques exceptionnels qui ont marqué 2022 et affectés tout le marché ont notamment pesé sur la sinistralité. Toutefois, les risques sont suivis et encadrés au travers des politiques de souscription, de provisionnement et de réassurance revues chaque année et approuvées en Conseil d'administration. Enfin, les risques sont pris en compte dans le processus réglementaire annuel d'Évaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (EIRS<sup>(2)</sup>) et dont les conclusions sont validées en Conseil d'administration et communiquées à l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution).

### Exposition aux risques de transition

Le portefeuille d'actifs de Société Générale Assurances apparaît modérément exposé au risque de transition du fait d'une faible exposition au secteur des énergies fossiles et aux « actifs échoués »<sup>(3)</sup> (ou « *stranded assets* »), due notamment à la stratégie climat et à la politique d'investissement (cf. partie 4).

Une analyse de Trucost montre en effet que l'exposition du portefeuille aux revenus liés aux énergies fossiles (extraction et production d'énergie) est inférieure à 0,5 %.

### 3.3.3 Cartographie des principaux risques extra-financiers

#### Approche méthodologique

La cartographie des principaux risques extra-financiers de Société Générale Assurances<sup>(4)</sup> a été mise à jour en 2022 en croisant le profil de risques avec les 3 axes d'analyse suivants<sup>(5)</sup> : risques en matière environnementale (notamment changement climatique et perte de biodiversité), risques en matière sociale, et risques liés à la qualité de gouvernance.

Les risques identifiés ont ensuite été évalués en fonction de leur impact potentiel (de faible à très fort), de leur probabilité d'occurrence (de faible à quasiment certain), de leur horizon de temps (court ou long terme), et de leurs caractéristiques (court ou long terme, actuel ou émergent, exogène ou endogène).

L'analyse a été réalisée par la direction RSE, la direction des risques et la direction du contrôle interne en s'appuyant sur les différents exercices d'évaluation des risques réalisés au sein de l'entreprise (notamment l'Évaluation Interne des Risques et de la Solvabilité et la cartographie des risques opérationnels) et sur l'analyse quantitative des risques physiques et de transition des actifs du fonds général réalisée par Trucost.

L'évaluation a été réalisée avant prise en compte des mesures de contrôle et d'atténuation et selon le principe de **double matérialité** (tenant compte d'une part de l'impact des facteurs extra-financiers sur les activités de l'entreprise et d'autre part de l'impact des activités de l'entreprise sur ces facteurs).

(1) Les membres du Comité Exécutif sont également concernés par ces objectifs.

(2) En 2022, 97 % des collaborateurs en France ont réalisé au moins une formation sur la RSE.

(3) Écart de taux actuariel entre une obligation émise par une entreprise, une collectivité territoriale ou un organisme et un emprunt d'état théorique qui aurait les mêmes flux financiers.

(1) Une analyse réalisée par Trucost évalue les pertes possibles liées au risque physique à moins de 4 % de la valeur du portefeuille de Société Générale Assurances analysé.

(2) Ou ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment*).

(3) Actifs risquant de devenir obsolètes ou de perdre de la valeur avant leur amortissement complet en raison de l'impact des changements liés à la transition énergétique. Plusieurs facteurs peuvent conduire à la dévalorisation de ces actifs : évolutions de la réglementation, limitation de l'utilisation des combustibles fossiles, taxation du carbone, etc.

(4) Risques liés aux décisions et aux actions d'ASSU (risques provoqués) ou à des facteurs externes (risques subis).

(5) cf. décret n° 2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier.

## Synthèse des risques extra-financiers de Société Générale Assurances

PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS (avant prise en compte des mesures de contrôle et d'atténuation)	PRINCIPALES POLITIQUES DE CONTRÔLE ET D'ATTÉNUATION	INDICATEURS	CHAPITRE
<b>Risques de transition</b>			
<b>Risque de dépréciation des actifs</b> faisant suite à des évolutions réglementaires qui viendraient pénaliser, voire interdire, certaines activités jugées trop émettrices en gaz à effets de serre ou portant atteinte à la biodiversité (par ex. huile de palme)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Politique d'investissement</li> <li>Stratégie climat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) et carbone du portefeuille d'actifs</li> <li>Trajectoire en degrés du portefeuille d'actifs</li> </ul>	<b>5.</b>
<b>Risques de contentieux ou de responsabilité</b>			
<b>Risque de contentieux ou de litiges lié au non-respect de la réglementation en matière de finance durable</b> (art. 29 de la loi Énergie Climat, Directives européennes SFDR et taxonomie, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Politique et gouvernance RSE</li> <li>Politique d'investissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports réglementaires</li> </ul>	<b>3.</b> <b>5.</b>
<b>Risque de contentieux ou de litiges lié aux impacts environnementaux des activités de l'entreprise</b> (investissements, produits, compte propre)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Politique de contrôle de la conformité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation ESG et carbone du portefeuille d'actifs</li> </ul>	<b>6.1</b>
<b>Risque de réputation lié aux impacts environnementaux</b> des activités de l'entreprise (investissements, produits, compte propre)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programme de réduction des émissions carbone pour compte propre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bilan carbone pour compte propre</li> </ul>	<b>4.1</b> <b>5.</b> <b>6.1</b>
<b>Risques en matière environnementale</b>			
<b>Inadaptation des produits aux nouveaux besoins et attentes des clients</b> (offres responsables et solidaires, modes de commercialisation innovants, nouveaux modes de mobilité, économie circulaire, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Procédure de gouvernance et surveillance des produits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mesure de la satisfaction client</li> <li>Réclamations clients</li> </ul>	<b>4.1</b> <b>4.2</b>
Baisse de l'attractivité et risque d'attrition			
<b>Risque de dépréciation des actifs</b> faisant suite à des évolutions sociétales ou à des controverses liées à la responsabilité sociale des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>Politique d'investissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation ESG du portefeuille d'actifs</li> </ul>	<b>5.4</b>
<b>Risque de contentieux ou de litiges lié au non-respect de la réglementation RSE dans ses aspects sociaux</b> (diversité, égalité H/F...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Politique et procédures RH</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amendes régulateur (€)</li> <li>Dysfonctionnements de conformité</li> </ul>	<b>6.3</b> <b>6.4</b>
<b>Risques en matière sociale</b>			
<b>Risque de gouvernance inadaptée en termes de RSE</b> : prise en compte insuffisante des aspects RSE dans la gouvernance, organisation et processus de décision inadaptés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gouvernance RSE dédiée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre et relevés de décision des instances</li> </ul>	<b>3.</b>
<b>Non-respect de la réglementation</b> ou du Code de conduite en matière de : - corruption - blanchiment et financement du terrorisme - protection des données personnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Politiques de lutte contre la corruption</li> <li>Politiques de sécurité financière</li> <li>Code conduite interne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de collaborateurs formés</li> <li>Amendes régulateur (€)</li> <li>Dysfonctionnements de conformité</li> </ul>	<b>6.5</b>
<b>Risques liés à la qualité de gouvernance</b>			

3.3.4 Gestion des risques extra-financiers et des risques en matière de durabilité<sup>(1)</sup>

Les risques extra-financiers sont gérés dans le cadre de la gouvernance RSE (cf. partie 3.2) et des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne mis en place par Société Générale Assurances. Ces systèmes, au travers de leurs différentes composantes, ont respectivement pour objectifs :

- de garantir en permanence la maîtrise des risques en les identifiant, les mesurant et en mettant en place les mesures d'atténuation adéquates si nécessaire ;
- de prévenir les dysfonctionnements, de s'assurer de l'adéquation et du bon fonctionnement des processus internes, de garantir la fiabilité, l'intégrité et la disponibilité des informations financières, prudentielles et de gestion.

Ils s'appuient notamment sur des politiques, validées par le Conseil d'administration, qui définissent les principes, processus et procédures mis en place ainsi que la gouvernance et les indicateurs clés relatifs à chaque risque.

POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES	POLITIQUES DE CONTRÔLE INTERNE
Politique du risque d'investissement	Politique de contrôle interne
Politique du risque ALM	Politique de vérification de la conformité
Politique du risque de souscription	Politique de sous-traitance
Politique du risque de provisionnement	Politique d'honorabilité et de compétences
Politique du risque de réassurance	
Politique de gestion des risques opérationnels et du risque de réputation	
Politique ORSA ( <i>Own Risk and Solvency Assessment</i> ) (Processus interne d'évaluation des risques et de la solvabilité)	

(1) Ces informations concernent la société Sogécap en tant que société mère de Société Générale Assurances. Sogécap exerçant par ailleurs, à titre individuel, une activité d'assurance vie et de capitalisation, les dispositifs et procédures mis en place dans le cadre du système de gouvernance sont identiques et applicables aussi bien à l'entité qu'à Société Générale Assurances.



## 4 - UN ASSUREUR RESPONSABLE

Société Générale Assurances propose à ses assurés des produits tenant compte des enjeux environnementaux et sociaux.

En assurance vie épargne, les assurés peuvent investir dans des projets ou des entreprises dont l'activité répond à ces enjeux. Par ailleurs, les nouveaux produits développés par Société Générale Assurances intègrent de plus en plus les enjeux de durabilité dès leur conception.

En protection, l'entreprise encourage les comportements responsables de ses assurés, notamment par la prise en compte des enjeux liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire.

Enfin, l'entreprise a fait de l'amélioration constante de la satisfaction client un axe majeur de sa stratégie.



« En tant qu'assureur, nous sommes convaincus que nous avons un rôle essentiel à jouer en faveur de l'environnement, du climat, et de façon plus générale au bénéfice de la société civile. »

INGRID BOCRIS, Développement Bancassurance et Digital

### 4.1 - DES PRODUITS INNOVANTS ET RESPONSABLES

#### 4.1.1 Une gouvernance des produits intégrant nativement la dimension RSE et les risques extra-financiers

En France comme à l'international, Société Générale Assurances met en œuvre un processus de gouvernance et de surveillance des produits dont l'objectif est de s'assurer que tout nouveau produit, nouvelle activité ou transformation significative de produit existant soit soumis à un processus d'approbation et à une analyse des risques avant lancement (ainsi qu'à des revues périodiques après lancement).

La dimension RSE et les risques extra-financiers (notamment les risques sociaux et environnementaux, ainsi que les risques de réputation liés) sont systématiquement inclus dans cette analyse et font l'objet d'une analyse formelle réalisée par la direction RSE. Une analyse des politiques RSE des partenaires est également réalisée.

#### 4.1.2 Des produits et des services innovants et responsables

##### En assurance vie épargne et retraite

Société Générale Assurances propose à ses clients des supports financiers responsables qui leur permettent d'investir dans des projets ou des entreprises dont l'activité répond à des enjeux environnementaux et sociaux.

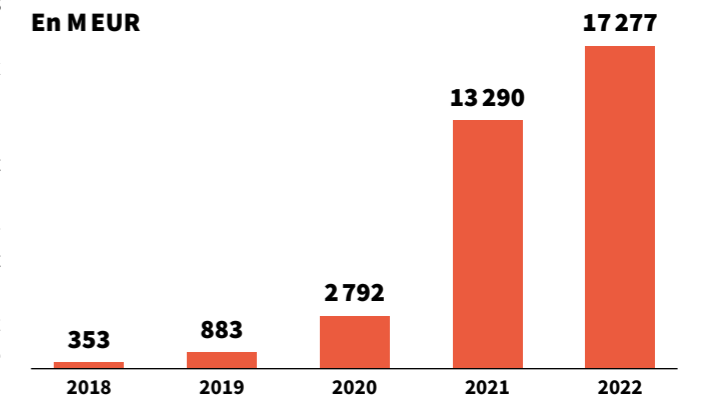
Une nouvelle génération d'assurance vie épargne exclusivement composée de fonds responsables a été lancée en France : 20 des 21<sup>(1)</sup> fonds proposés bénéficient des labels ISR<sup>(2)</sup> (Investissement Socialement Responsable), et/ou GreenFin<sup>(3)</sup>. En conciliant responsabilité, accessibilité (dès 50 €) et ouverture sur des fonds reconnus en France et à l'international, cette gamme s'inscrit pleinement dans l'ambition de Société Générale Assurances de se positionner en acteur majeur de la finance responsable, avec des solutions innovantes et à forte valeur pour le client.

Au 31/12/2022, plus de 1 300 supports financiers<sup>(4)</sup> répondant aux articles 8 ou 9 selon la réglementation européenne « SFDR » (cf. encadré) sont ainsi référencés, totalisant un encours de 17,3 Md€ (contre 13,3 Md€ fin 2021). Cette augmentation de près de 30 % s'explique principalement par une meilleure identification des unités de compte classées article 8 ou 9 en 2022 :

#### ENCOURS DES SUPPORTS FINANCIERS RESPONSABLES (UNITÉS DE COMPTE) - EN MEUR

Classification SFDR des supports financiers	Encours (M EUR)	% des encours
Article 9	1 149,4	4,2 %
Article 8	16 110,3	59,5 %
Article 6 (ou non statué à date par manque d'informations) <sup>(5)</sup>	9 838,5	36,3 %

Unités de compte périmètre France; OPC (hors fonds dédiés) et supports immobiliers.



(1) Le seul fonds ne bénéficiant pas de label à date est un fonds d'ETF suivant des indices climat alignés sur les Accords de Paris. Ce fond est classifié « article 8 » au titre de SFDR.  
 (2) Le Label ISR, attribué au terme d'un processus de labellisation mené par des organismes indépendants, constitue un repère pour les épargnants souhaitant participer à une économie plus durable.  
 (3) Créé par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, le label GREENFIN garantit aux investisseurs - banques, assurances et épargnants - que les produits financiers auxquels il est attribué contribuent effectivement au financement de la transition énergétique et écologique.  
 (4) Dont 446 supports labélisés ISR, GreenFin ou Finansol.  
 (5) Supports article 6 ou supports pour lesquels Société Générale Assurances ne dispose pas d'informations fiables quant à leur classification (via les fournisseurs de données extra-financières ou les sociétés de gestion).

## LA RÉGLEMENTATION « SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE » (SFDR)

Entrée en vigueur en 2021, la réglementation SFDR renforce les exigences de transparence en termes de durabilité et introduit une classification des produits selon leurs caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) :

- Article 6 : produits ou supports d'investissement n'ayant aucune caractéristique ESG ;
- Article 8 : supports d'investissement faisant la promotion de caractéristiques ESG ;
- Article 9 : supports d'investissement ayant des objectifs d'investissement durable.

Tous les produits d'assurance vie et retraite commercialisés par Société Générale Assurances<sup>(1)</sup> répondent à la définition de l'article 8 de la réglementation européenne SFDR (cf. annexes).

En 2022, Société Générale Assurances et Tikehau Capital ont noué un partenariat pour lancer **SG Tikehau Dette Privée**, un support financier inédit offrant aux investisseurs particuliers l'opportunité de financer des entreprises non cotées françaises et européennes avec un fort ancrage territorial tout en soutenant la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En effet, SG Tikehau Dette Privée **ne finance que des entreprises prenant l'engagement de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre**. Chaque entreprise financée doit ainsi s'engager dans une trajectoire de décarbonation proposant une application concrète de l'Accord de Paris, et pendant toute la durée de financement. Un audit indépendant évalue annuellement le respect de cette trajectoire, les conditions de financement accordées à l'entreprise sont modulées en fonction des résultats. L'offre a été lancée début 2023.

Par ailleurs, Oradéa Vie (filiale de Société Générale Assurances) a lancé un nouveau fonds à impact social positif aux côtés de BNP Paribas Cardif, Spirica, Suravenir et Abeille Assurances. Ce fond, nommé « **Pierre Impact** », est majoritairement investi en immobilier résidentiel élargi et privilégie les logements les plus accessibles et durables, ainsi que les actifs immobiliers à forts enjeux sociétaux (écoles, crèches, établissements de santé...). Une poche pouvant aller jusqu'à 10 % de l'allocation du fonds sera investie dans des **foncières solidaires** afin de lutter contre le mal logement en France (via l'achat de logements pour reloger des personnes vulnérables et la mise en place de mesures sociales d'accompagnement et de réinsertion).

Société Générale Assurances met également à disposition des assurés **4 supports solidaires et de partage labélisés « Finansol »**<sup>(2)</sup>. 5 à 10 % des montants investis dans ces supports le sont dans des entreprises solidaires non cotées à forte utilité sociale. De plus, chaque support **prévoit le reversement de 50 % de ses revenus annuels** à une des 4 associations partenaires de l'opération : CCFD Terre Solidaire, Fondation pour la Recherche Médicale, Habitat et Humanisme, Les Restaurants du Cœur. En 2022, **148 095 €** de revenus ont été reversés à ces associations.

Au Luxembourg, **Sogelife** a poursuivi en 2022 la promotion de solutions d'investissements socialement responsables et solidaires en développant une offre permettant aux clients d'appréhender les impacts sociaux et environnementaux de leurs investissements. Chaque client peut ainsi recevoir une synthèse des caractéristiques de son portefeuille en termes de durabilité, ainsi que les pistes et les options d'amélioration possibles.

Enfin, au Maroc, **La Marocaine Vie** a lancé en 2022 un nouveau produit d'assurance-vie, « **Al Maghribia Takaful** », contribuant à la protection et à l'inclusion financière d'une partie de la population

marocaine qui ne bénéficiait jusqu'ici d'aucune couverture (car soucieuse de souscrire à une assurance respectant les avis du Conseil Supérieur des Oulémas, qui excluait par exemple le versement d'intérêt à l'assureur).

### En protection

Société Générale Assurances a poursuivi son travail d'évaluation de ses produits par l'Institut de l'Économie Positive. 3 nouveaux produits d'assurance dommages et prévoyance<sup>(3)</sup> ont ainsi **obtenu le label « Positive Assurance », portant ainsi le nombre de produits labélisés à 10.**

(1) Un produit répond à la définition de l'article 8 s'il contient au moins un support classé article 8.

(2) Créé en 1997, le label Finansol, attribué par un comité d'experts indépendants, fait office de référence pour distinguer les produits d'épargne contribuant au financement d'activités génératrices d'utilité sociale (comme l'accès à l'emploi et au logement pour les personnes en difficulté, etc.).

(3) Assurances auto, Accidents de la vie, Généa, Multirisques habitation, Garantie autonomie senior, Garantie autonomie aidant, Complémentaire santé individuelle, Complémentaire santé professionnelle, Complémentaire santé collective et Protection juridique.

## UNE OFFRE D'ASSURANCES DOMMAGES ET PRÉVENTION LABELISÉE « POSITIVE ASSURANCE »

### Le label « Positive Assurance »

Ce label décerné par l'Institut de l'Économie Positive, est le seul à reconnaître les produits d'assurance protection. Il résulte de l'analyse de 14 indicateurs sur 3 dimensions :

- les comportements solidaires et respectueux de l'environnement,
- l'accessibilité et la lutte contre les discriminations,
- la prévention et le développement d'une culture du risque.



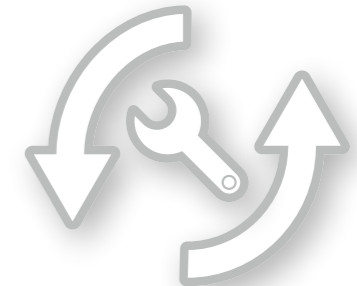
Depuis plusieurs années, les produits de protection de Société Générale Assurances tiennent compte des enjeux liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire. Ainsi, les sinistres matériels en assurance automobile affichent en 2022 :

**Un taux d'emploi de pièces réparées de 46 %<sup>(1)</sup>,**

**Un taux d'emploi de pièces issues de l'économie circulaire (PIEC) de 7,6 %<sup>(2)</sup>.**



46 %



7,6 %

De même, dans le cadre de l'offre d'assurance « mobile » (qui couvre l'ensemble des smartphones et tablettes du foyer contre le vol, le bris toutes causes, etc.), la réparation des appareils est privilégiée par rapport au remplacement. Dans le cas où la réparation est impossible, un appareil reconditionné de même catégorie est proposé en remplacement.

Enfin, Société Générale Assurances encourage les comportements responsables de ses assurés dans le cadre de l'offre d'assurance automobile :

- Avantage « petits rouleurs » : réduction de 10 % sur la prime pour les assurés qui parcourent moins de 6 000 km/an ;

- Prime aux « véhicules propres » : réduction de 15 % (au lieu de 5 % précédemment) pour les véhicules électriques et hybrides ainsi que pour les véhicules émettant moins de 100 g de CO<sub>2</sub>/km.

(1) Correspond au pourcentage de pièces réparables ayant été réparées et non remplacées.

(2) Correspond au pourcentage de dossiers déposés en réparation présentant au moins 1 PIEC.

## 4.2 - LA SATISFACTION DES CLIENTS AU CŒUR DE LA STRATÉGIE DE L'ENTREPRISE

L'amélioration constante de la satisfaction client est un axe majeur de la stratégie de Société Générale Assurances. L'objectif est de répondre à la volonté des clients de vivre des expériences personnalisées dans le cadre d'un parcours simplifié, avec un juste niveau d'autonomie.

### 4.2.1 Mesurer continuellement la satisfaction des clients

Société Générale Assurances enrichit en permanence son dispositif de collecte de la « voix du client ».

Ce dispositif s'illustre principalement par quatre types de mesures :

- « NPS à froid » (NPS : *Net Promoter Score*) pour obtenir des avis sur l'ensemble des axes de notre proposition de valeur : couverture des besoins, personnalisation, accessibilité, expertise, communication, accompagnement ;
- du feedback à chaud, dont le « NPS à chaud » pour appréhender la satisfaction immédiate des clients après un contact téléphonique avec nos Centres de Relation Client. Ces mesures sont complétées par une analyse des verbatims clients ;
- « NPS Parcours client » afin de mesurer le niveau de satisfaction de nos clients après un cycle complet comme une souscription, un sinistre ou encore une opération financière sur un contrat d'Assurance Vie Épargne ;
- mesure de la satisfaction sur les outils digitaux afin d'améliorer nos espaces et répondre pleinement aux besoins et attentes des clients.

Ces mesures permettent d'identifier rapidement les améliorations attendues par les clients et de s'assurer que Société Générale Assurances répond pleinement à leurs attentes.

### 4.2.2 Proposer des parcours efficaces et des nouveaux services

Différentes actions ont été menées en 2022 afin de personnaliser, simplifier et numériser les parcours clients :

- l'amélioration continue des parcours digitaux grâce au déploiement de nouvelles fonctionnalités en libre-service (« *selfcare* »). Les clients peuvent désormais déclarer leurs sinistres habitation pour les garanties dégâts des eaux et bris de vitres ainsi que leurs sinistres liés à un crédit immobilier ou un produit de prévoyance individuelle pour la garantie Incapacité Temporaire de Travail ;
- Une équipe dédiée et des équipes métiers pluridisciplinaires ont été créées en 2022 afin d'améliorer en continu les parcours clients en vision omnicanale et de les construire autour des besoins des clients et des collaborateurs ;
- le lancement « Mon compagnon retraite », un service digital gratuit permettant aux clients de préparer leur retraite et d'anticiper leur bien-être financier de long terme ;
- le développement de l'accessibilité numérique des parcours pour les personnes en situation de handicap, visuel, auditif, moteur ou neurologique grâce notamment à la mise en place d'un module d'accessibilité sous forme d'un « *widget* » et à l'adaptation des interfaces (possibilité d'augmenter les contrastes de couleurs, de modifier la taille et les polices des caractères, etc.).

Dans la digitalisation croissante de ses parcours clients, Société Générale Assurances s'attache à garantir une bonne articulation entre l'humain et le digital. Ainsi l'autonomisation des clients est progressivement développée tout en maintenant parallèlement les modes traditionnels d'échange dans leurs interactions avec leur assureur.

Le choix des évolutions à apporter dans les parcours s'appuie sur les avis directs des clients et intègre leurs attentes en matière de RSE.

La volonté d'efficacité et d'amélioration continue de Société Générale Assurances en la matière est illustrée par la certification ISO 9001 des activités de gestion et de service client.

### 4.2.3 Traiter les réclamations de façon responsable

En France, les réclamations font l'objet d'une analyse détaillée sous le contrôle d'un service dédié et conformément aux recommandations de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Elles reçoivent une réponse dans les 10 jours ouvrés suivant leur réception.

À défaut du traitement de la réclamation sous 10 jours, un courrier est adressé au client lui indiquant que la réponse lui sera apportée sous 2 mois maximum.

Sur le périmètre France, le taux de réclamation (nombre de réclamations/ nombre de contrats en cours) s'établit à fin décembre 2022 à 0,26 % (identique à 2021). Sur cette même période, le nombre de réclamations adressées au médiateur en assurances s'établit à 161 (contre 185 en 2021).



## 5 - UN INVESTISSEUR RESPONSABLE

En tant qu'investisseur de long terme, Société Générale Assurances accompagne la transition énergétique et contribue activement à la lutte contre le réchauffement climatique.

Au fil des ans, l'entreprise a pris des engagements concrets et chiffrés pour lutter contre le réchauffement climatique et préserver la biodiversité. Ces engagements, ainsi que la

politique d'investissement, ont été encore renforcés en 2022.

Société Générale Assurances évalue constamment l'impact ESG et carbone de ses investissements et leur alignement avec les objectifs des Accords de Paris. Depuis 2022, l'impact sur la biodiversité est également mesuré.

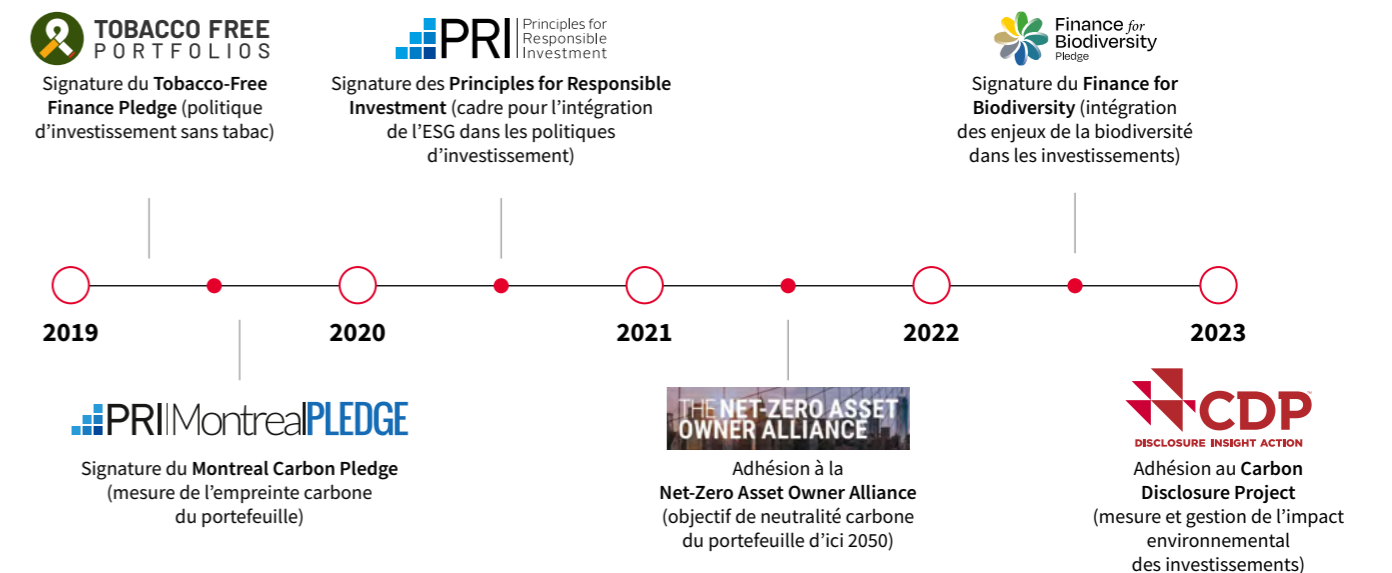


« Nous poursuivons la mise en œuvre de nos engagements en faveur d'une finance positive, tant par l'adaptation volontariste de notre offre de produits que par notre politique d'investissements nativement durable. »

MAI NGUYEN, Finance, Investissements et Risques

### 5.1 - UN INVESTISSEUR IMPLIQUÉ DANS LA PROMOTION D'UNE FINANCE PLUS DURABLE

Depuis plusieurs années, Société Générale Assurances s'implique activement dans des initiatives visant à promouvoir une finance plus durable et une meilleure prise en compte des enjeux ESG dans les décisions d'investissement.



### 5.2 - DES ENGAGEMENTS CONCRETS

#### 5.2.1 Agir concrètement en faveur du climat et de la biodiversité

Conformément aux engagements du groupe Société Générale et aux initiatives de la Place de Paris, Société Générale Assurances a pris des engagements concrets et publics pour lutter contre le réchauffement climatique et préserver la biodiversité.

Société Générale Assurances s'est ainsi engagée à aligner son portefeuille d'actifs avec les objectifs des Accords de Paris et à atteindre la neutralité carbone sur ce périmètre d'ici 2050. Afin de garantir la mise en œuvre opérationnelle de cette ambition, l'entreprise s'est fixée les objectifs chiffrés suivants :

- se désengager totalement du secteur du charbon thermique selon un calendrier en ligne avec les objectifs des Accords de Paris : au plus tard en 2030 pour les entreprises ayant des actifs dans les pays de l'UE et de l'OCDE, et 2040 dans le reste du monde ;
- réduire l'empreinte carbone de ses portefeuilles actions et obligations d'entreprises de 30 % à l'horizon 2025 par rapport à 2018 ;
- Réduire son exposition globale au secteur de l'extraction du pétrole et du gaz. L'objectif de réduction, précédemment de -10 % entre 2020 et 2025, a été doublé pour être porté à -20 % d'exposition globale entre 2020 et 2025 ;
- doubler ses encours d'actifs « verts » entre 2020 et 2025.

À fin 2022, l'entreprise est bien positionnée pour atteindre tous ses objectifs.

Taux d'atteinte des objectifs climatiques	Statut au 31/12/2021	Statut au 31/12/2022	Commentaires
<b>Se désengager totalement</b> du secteur du charbon thermique d'ici 2030 (UE/OCDE) et 2040 (reste du monde)	Exposition au secteur <sup>(1)</sup>		Le désengagement se déroule conformément au calendrier. L'exposition correspond aux encours détenus dans des entreprises ayant une partie de leur activité liée au charbon. Pour rappel (cf. partie 5.3), l'entreprise exclut notamment tous les investissements directs dans : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les entreprises ayant des revenus provenant d'activités liées à l'extraction de charbon thermique;</li> <li>• les producteurs d'énergie n'ayant pas pris d'engagement public de sortie du charbon thermique d'ici 2030 (UE/OCDE) et 2040 (reste du monde).</li> </ul>
	1,1 %	1 %	
<b>Réduire</b> l'empreinte carbone des portefeuilles actions et obligations d'entreprises de 30 % à l'horizon 2025 par rapport à 2018	Réduction de l'empreinte depuis 2018 <sup>(2)</sup>		Ce recul, qui va au-delà de l'objectif fixé à 2025, s'explique notamment par : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les exclusions mises en place, notamment sur le charbon thermique (cf. partie 5.3);</li> <li>• la politique d'investissement consistant à privilégier les actifs ayant une faible empreinte carbone;</li> <li>• la baisse générale de l'empreinte carbone des émetteurs présents en portefeuille.</li> </ul>
	-48 %	-54 %	
Réduire de 20 % entre 2020 et 2025 l'exposition globale au secteur de l'extraction du pétrole et du gaz	Réduction de l'exposition depuis 2020 <sup>(3)</sup>		La forte réduction de l'exposition est due notamment à la cession en 2022 de titres d'entreprises liées au secteur pétrole et gaz.
<b>Doubler</b> les encours d'actifs « verts » entre 2020 et 2025	Progression des encours depuis 2020 <sup>(4)</sup>		Cette progression se déroule conformément au calendrier.
	+71 % (valeur boursière)	+66 % (valeur boursière)	
	+62 % (valeur bilan)	+80 % (valeur bilan)	

En complément, dans le cadre du « Finance for Biodiversity Pledge », Société Générale Assurances a renforcé son engagement pour la **préservation de la biodiversité** en mettant à jour sa politique d'investissement vis-à-vis des activités contribuant à la déforestation (cf. partie 5.3).

### 5.2.2 Financer la transition énergétique

Société Générale Assurances joue un rôle actif dans le développement des investissements durables et positifs.

#### Des encours d'actifs « verts » en forte augmentation depuis 2018

En tant qu'investisseur de long terme, Société Générale Assurances finance activement la transition énergétique.

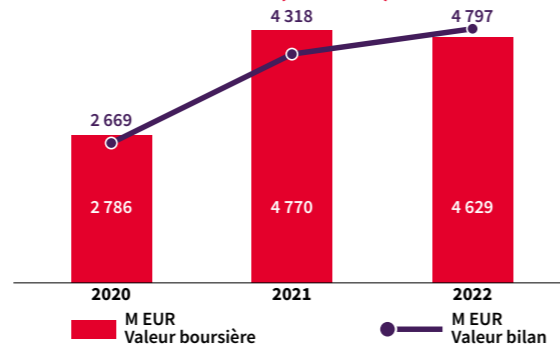
#### Les encours d'actifs « verts » sont composés :

- D'obligations vertes (ou « green bonds ») : 1 448 M€;
- De fonds thématiques climat et transition énergétique (fonds labellisés ou assimilés) : 291 M€;
- D'investissements en direct dans des infrastructures dédiées à la transition énergétique ou aux énergies renouvelables : 365 M€;
- De dette privée infrastructure : 133 M€;
- De fonds actions à thématique climat : 1 728 M€;
- De fonds obligataires à thématique climat : 606 M€;
- Du fonds de place « Ambition Climat » : 58 M€.

L'objectif que s'est fixée Société Générale Assurances est de doubler ses encours d'actifs « verts » entre 2020 et 2025. Société Générale Assurances est bien positionnée pour atteindre cet objectif puisqu'à fin 2022 le total des encours « verts » s'élevait à **4,6 Md€ en valeur boursière** (+66 % par rapport à 2020) et à **4,8 Md€ en valeur bilan** (+80 % par rapport à 2020).

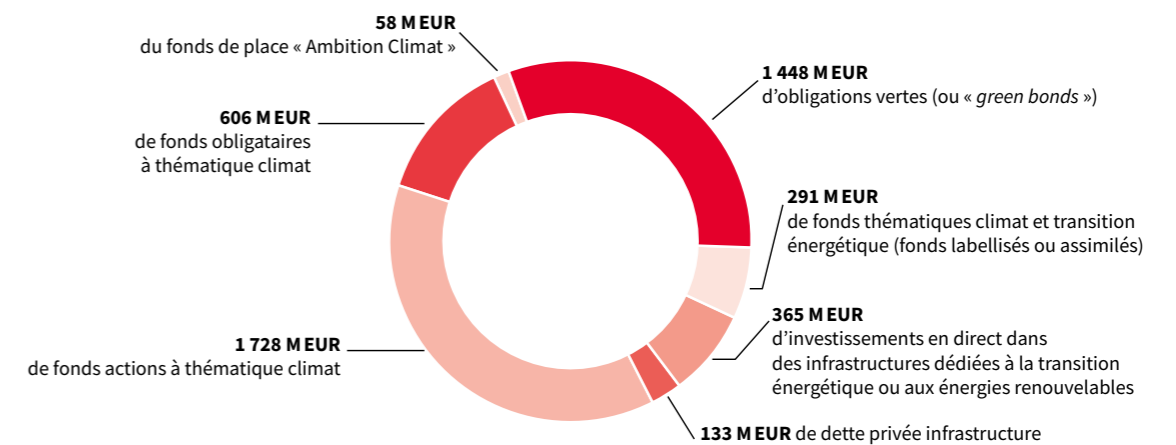
Par rapport à fin 2021, ces encours apparaissent en hausse en valeur bilan (+479 M€) mais en baisse en valeur boursière (-141 M€). Cette évolution s'explique principalement par un effet marché négatif en 2022, notamment concernant les ETF « Climat » qui excluent le secteur de l'énergie et qui donc n'ont pas pu s'appuyer sur les bonnes performances boursières de ce secteur au cours de l'année.

#### ENCOURS D'ACTIFS « VERTS » (en M EUR)



(1) Actifs détenus en direct; périmètre Société Générale Assurances; donnée calculée en valeur boursière; exposition calculée à partir de l'outil Sustainalytics et de la liste GCCL d'Urgewald.  
 (2) Périmètre Société Générale Assurances; donnée calculée en valeur boursière; donnée calculée par S&P Trucost. Conformément au protocole de la Net Zero Asset Owner Alliance, l'objectif a été déterminé sur le périmètre scope 1 + scope 2.  
 (3) Actifs détenus en direct; périmètre Société Générale Assurances France, représentant 97 % du total des encours de Société Générale Assurances; donnée calculée en valeur bilan; exposition « upstream » (exploration et production) calculée à partir de la liste GOGEL d'Urgewald.  
 (4) Actifs détenus en direct; périmètre Société Générale Assurances France.

#### COMPOSITION DES ENCOURS D'ACTIFS « VERTS » (en valeur boursière)



#### Des investissements immobiliers responsables et solidaires

Dans le cadre de ses investissements immobiliers, Société Générale Assurances privilégie les investissements à forte efficacité énergétique et les meilleures certifications (pour la construction, la rénovation et l'exploitation). La valeur vénale du parc immobilier « vert », c'est-à-dire **ayant des certifications environnementales**<sup>(1)</sup>, est ainsi évaluée à **4,2 Md EUR à fin 2022** (contre 3,4 Md EUR fin 2021).

#### 5.2.3 Un engagement actif pour influencer et faire évoluer les entreprises

La politique d'engagement menée auprès des émetteurs, qui fait partie intégrante de la stratégie finance durable de Société Générale Assurances, vise à agir comme un catalyseur de changement et de progrès, et peut apparaître comme une alternative efficace au désinvestissement.

L'objectif est de dialoguer avec les entreprises dans lesquelles nous investissons pour promouvoir une transition vers une économie durable, inclusive et bas carbone.

Société Générale Assurances exerce son activité d'engagement et d'influence via Amundi, son principal gestionnaire d'actif, qui s'attache à faire évoluer les pratiques des émetteurs. Cet exercice s'inscrit dans le cadre du mandat de gestion confié à Amundi.

- Amundi a développé une stratégie d'engagement reposant sur :
- Un engagement proactif auprès des entreprises visant notamment à :
    - Contribuer à la diffusion des bonnes pratiques et à favoriser une meilleure intégration du Développement Durable dans la gouvernance, les opérations et les modèles économiques;
    - Permettre l'amélioration de la gestion de leurs impacts, en particulier sur des sujets spécifiques essentiels à la durabilité de notre société et de notre économie;
    - Les accompagner dans leur transition vers un modèle économique plus durable, inclusif et bas carbone;

- Les inciter à accroître leurs dépenses d'investissement, de recherche et de développement dans les domaines nécessaires à cette transition.

- Une politique de vote mettant en exergue la nécessité pour la Gouvernance et les Conseils d'Administration des entreprises de comprendre les défis environnementaux et sociaux, qu'il s'agisse des risques comme des opportunités. La politique de vote veille également à ce que les entreprises soient préparées et en position de mettre en place une stratégie en faveur d'une transition vers une économie durable, inclusive et bas carbone.

L'engagement s'exerce autour de six thèmes principaux :

- la transition vers une économie bas carbone;
- la préservation du capital naturel (protection des écosystèmes et lutte contre la perte de biodiversité);
- la cohésion sociale, à travers la protection des salariés directs et indirects et la promotion des droits humains;
- la responsabilité client, produit et sociétale;
- des pratiques de gouvernance solides promouvant le Développement Durable;
- un dialogue favorisant un exercice accru du droit de vote et une gouvernance d'entreprise renforcée.

En cas d'échec de l'engagement, ou si le plan de remédiation échoue, des **mesures d'escalade** sont envisagées en premier lieu, le désinvestissement de l'univers d'investissement actif intervenant comme dernier recours. Ces mesures d'escalade incluent (sans ordre particulier) : la dégradation de la note sur un ou plusieurs critères, les questions lors des assemblées générales, les votes contre le management, les déclarations publiques, le plafonnement de la note ESG et, en dernier ressort, l'exclusion.

La politique d'engagement mise en œuvre par Amundi couvre **28 des 30 principaux contributeurs à l'empreinte carbone** du portefeuille actions et obligations d'entreprises de Société Générale Assurances, responsables de **65 % des émissions totales**.

(1) Certifications BREEAM, BBC, HQE, EFFINERGIE, LEED, ou DGNB.



En 2022, les différents types d'engagement directs ont permis de traiter **959 sujets auprès de 276 entreprises**. Ces entretiens ont porté à 39 % sur des enjeux environnementaux (transition vers une économie bas carbone, protection du capital naturel et de la biodiversité), 28 % sur des sujets sociaux, et 33 % sur des problématiques de gouvernance (y compris l'engagement mené dans le cadre de la campagne de vote).

Par ailleurs, pour les fonds dédiés, les droits de vote ont été exercés au cours de :

- 124 assemblées générales (via 1 889 résolutions) pour le fonds dédié diversifié ;
- 374 assemblées générales (via 5 513 résolutions) pour le fonds dédié actions.

## 5.3 - UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT INTÉGRANT « NATIVEMENT » L'ESG ET LES RISQUES DE DURABILITÉ

Société Générale Assurances tient compte des risques de durabilité dans sa politique d'investissement via l'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

Ces risques sont évalués selon le principe de double matérialité (cf. paragraphe 3.3.3. « Cartographie des principaux risques extra-financiers ») :

- Le risque qu'un événement ou une situation dans le domaine ESG puisse, s'il survient, avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur d'un investissement ;
- L'impact négatif d'une décision d'investissement sur un enjeu ESG.

Chaque année, le portefeuille d'actifs est évalué selon des critères ESG (cf. paragraphe 5.4.1 « Évaluation annuelle du portefeuille selon les critères ESG »).

Les risques de durabilité considérés dans cette évaluation sont notamment les suivants<sup>(1)</sup> : changement climatique, perte de biodiversité, conditions de travail, relations sociales, santé et sécurité, pratiques fiscales.

### Intégration des facteurs ESG dans la politique d'investissement

Les critères ESG<sup>(2)</sup> sont formellement pris en compte, au côté de la notation crédit et de la notation financière, pour orienter la sélection des titres, leur maintien en portefeuille ou leur exclusion.

À ce titre, Société Générale Assurances :

- Exclut tous les nouveaux investissements pour les émetteurs ayant une notation ESG inférieure ou égale à F<sup>(3)</sup> ;
- Étudie au cas par cas tous les investissements pour les émetteurs ayant une notation égale à E.
- Des politiques de surveillance, d'exclusion, ou sectorielles sont également mises en œuvre à l'échelle du groupe Société Générale et de Société Générale Assurances :
  - Liste de surveillance de projets, entreprises ou secteurs faisant l'objet de critiques pour des raisons environnementales ou sociales ;
  - Liste d'exclusion des entreprises du secteur de la défense, impliquées dans les armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous munitions, armes nucléaires, armes biologiques et chimiques, munitions à uranium appauvri) ;
  - Politiques couvrant les secteurs d'activité sensibles<sup>(4)</sup> et la biodiversité.

### Des politiques sectorielles spécifiques ont notamment été définies pour les secteurs d'activité suivants :

#### Charbon thermique

Dans le cadre du désengagement progressif du secteur charbon thermique, Société Générale Assurances exclut tout investissement direct dans les entreprises :

- ayant des revenus provenant d'activités liées à l'extraction de charbon thermique ;
- qui sont dans le secteur énergétique et dont plus de 30 % de la production d'électricité provient du charbon ;
- qui développent de nouveaux projets liés au charbon thermique.



Les critères ont encore été renforcés en 2022 puisque désormais sont exclus également les investissements dans les producteurs d'énergie n'ayant pas pris d'engagement public de sortie du charbon thermique à horizon 2030 (UE/OCDE) ou 2040 (reste du monde).

#### Pétrole et gaz

Au-delà de son engagement de réduire d'au moins 20 % d'ici 2025 son exposition globale au secteur de l'extraction du pétrole et du gaz, les critères d'exclusion relatifs aux **énergies fossiles** ont été mis à jour en 2022.

Ainsi, Société Générale Assurances a décidé de mettre fin :

- au financement de tout nouveau projet d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz fossile (conventionnel ou non-conventionnel) ;
- à tout nouvel investissement en direct dans une entreprise du secteur tant qu'elle développe de nouveaux projets d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz fossile (conventionnel ou non-conventionnel).



Toutefois, pour pouvoir accompagner la transition des entreprises, Société Générale Assurances pourra continuer à investir en direct dans une entreprise du secteur :

- via une filiale consacrée exclusivement au développement des énergies renouvelables ;
- via une obligation verte permettant le développement des énergies renouvelables.

Concernant les énergies fossiles non-conventionnelles, les forages en eaux très profondes ont été ajoutés dans les activités prises en compte. Ainsi, sont exclus des investissements directs<sup>(1)</sup> les entreprises dont le chiffre d'affaires lié aux énergies fossiles non-conventionnelles (gaz et pétrole en Arctique, sables bitumineux, gaz et pétrole de schiste, et forages en eaux très profondes) :

- est supérieur à 10 %, pour les titres déjà détenus ;
- est supérieur à 5 %, pour les nouveaux investissements.

#### Biodiversité et lutte contre la déforestation

Société Générale Assurances interdit les investissements en direct<sup>(2)</sup> dans les entreprises suivantes :

- Les producteurs et distributeurs d'huile de palme<sup>(3)</sup> confrontés à des conflits fonciers significatifs non résolus<sup>(4)</sup> ;
- Les entreprises (de tous secteurs) confrontées à des controverses « fortes » et « sévères »<sup>(5)</sup> liées à « l'aménagement du territoire et à la biodiversité ».



En complément, l'impact du portefeuille d'investissement sur la biodiversité a été mesuré pour la première fois en 2022 (cf. partie 5.4.4).

#### Tabac

Depuis 2018, tous les investissements en direct dans les producteurs de tabac ainsi que dans les entreprises dont plus de 10 % des revenus proviennent de l'activités commerciale du tabac sont exclus<sup>(1)</sup>.



(1) Liste non-exhaustive ; cf. annexe 6.4 « Méthodologie de notation ESG du portefeuille d'Amundi ».

(2) cf. méthodologie ESG d'Amundi.

(3) La méthode d'évaluation ESG d'Amundi repose sur une notation allant de A à G (les actifs A étant les mieux notés et ceux notés G les moins bien notés).

(4) Agriculture, pêche et agro-alimentaire ; Barrages et énergie hydro-électrique ; Biodiversité ; Centrales thermiques ; Charbon thermique ; Défense ; Exploitation forestière ; Huile de palme ; Mines ; Navires ; Nucléaire civil ; Pétrole et gaz (<https://www.societegenerale.com/fr/responsabilite/ethique-et-gouvernance>).

(1) Exclusion applicable également aux fonds dédiés.

(2) Actifs de Société Générale Assurances en France (sociétés Sogécap, Sogessur, Oradéa Vie et Antarius « transparents » des fonds et disposant d'une notation ESG (hors unités de compte, *private equity*, *loans*, immobilier, obligations convertibles, fonds alternatifs, cap et dérivés).

(3) Entreprises ayant plus de 25 % de leur chiffre d'affaires lié à l'huile de palme.

(4) Controverses de catégorie 3, 4 ou 5 liées à l'aménagement du territoire et à la biodiversité (source actuelle : *Sustainalytics*).

(5) Controverses de catégorie 4 ou 5 (source actuelle : *Sustainalytics*).

## 5.4 - UNE ÉVALUATION PERMANENTE DE L'IMPACT DES INVESTISSEMENTS

### 5.4.1 Évaluation annuelle du portefeuille selon les critères ESG

L'évaluation ESG du portefeuille est réalisée par la société Amundi, principal gestionnaire d'actifs de Société Générale Assurances et, depuis 2021, par *Sustainalytics* sur la base de leurs méthodologies respectives (cf. détails en annexes) :

- l'évaluation d'Amundi repose sur une notation allant de A à G, A étant la meilleure note et G la moins bonne ;
- l'évaluation de *Sustainalytics* s'appuie sur une note allant de 0 à 100, 0 étant la meilleure note et 100 la moins bonne.

Les périmètres de couverture des analyses sont les suivants :

	AMUNDI	SUSTAINALYTICS
Périmètre de l'analyse	France <sup>(1)</sup>	France <sup>(2)</sup>
Montant total des encours analysés (M€)	71 566	90 206
% de couverture du portefeuille	96,6 %	99,3 %

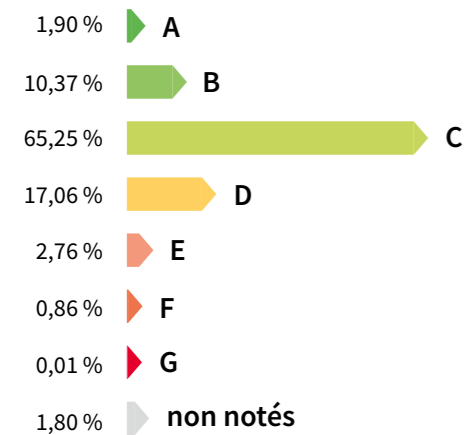
Le fait de disposer de ces deux méthodologies, qui reposent sur des critères et des hypothèses propres à chaque entreprise, permet à Société Générale Assurances d'avoir une vision plus complète de la performance ESG de son portefeuille en augmentant la couverture de l'analyse et en permettant de comparer les résultats.

### Évaluation ESG selon la méthodologie Amundi

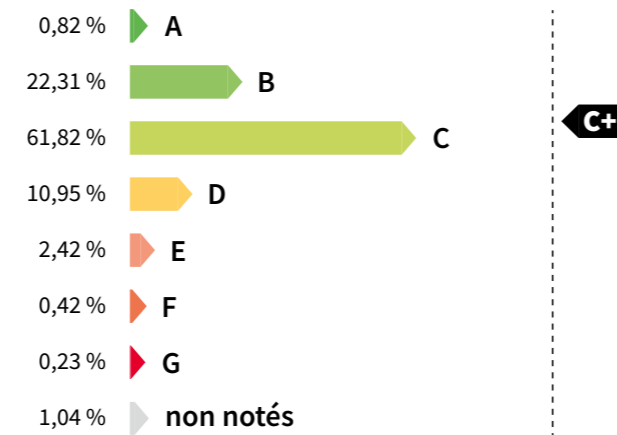
L'objectif que s'est fixé Société Générale Assurances est d'être au moins aussi bien notée que l'indice benchmark<sup>(3)</sup>, et de se positionner au moins au niveau C+.

Fin 2022, la note ESG moyenne du portefeuille s'établit à C+, en phase avec son indice benchmark.

#### NOTE ESG MOYENNE DU PORTEFEUILLE DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES (Amundi)



#### NOTE ESG MOYENNE DU BENCHMARK (Amundi)



Cette note ESG moyenne se décompose comme suit :

<b>NOTE GLOBALE : C+</b>	• Environnement : C+	• Social : C+	• Gouvernance : C
--------------------------	----------------------	---------------	-------------------

La notation du portefeuille est stable par rapport à 2020 et 2021. Au total, 78 % des actifs notés ont une note comprise entre A et C (contre 77 % en 2021). Les émetteurs les mieux notés, en catégorie A, représentent 1,90 % des actifs notés (contre 1,97 % en 2021). Les actifs classés B représentent pour leur part 10,4 % du total contre 15,5 % en 2021. Enfin, ceux classés F<sup>(1)</sup> représentent 0,86 % (contre 0,99 % en 2021).

La plus forte proportion d'actifs classés C et D par rapport au benchmark s'explique par la forte représentation du secteur financier dans le portefeuille de Société Générale Assurances.

#### Évolution de la notation ESG du portefeuille (méthodologie Amundi)

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Note Globale</b>	C+	C+	C+	C+	C+
Environnement	C+	C+	C+	C+	C+
Social	C+	C+	B-	B-	C+
Gouvernance	C	C	C+	C+	C

L'évolution de la notation ESG est principalement due à l'évolution de la classification d'émetteurs déjà en portefeuille. Au travers de ses nouveaux investissements, Société Générale Assurances s'at-

tache à maintenir son objectif d'être au moins aussi bien noté que l'indice benchmark et de se positionner au moins au niveau C+.

### Évaluation ESG selon la méthodologie Sustainalytics

Fin 2022, la note ESG moyenne du portefeuille<sup>(2)</sup> est stable et s'établit à 18/100 (100 correspondant au risque ESG maximal et 1 au risque minimal), ce qui correspond à un risque ESG « faible ».

#### NOTE ESG MOYENNE DU PORTEFEUILLE DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES (Sustainalytics)



#### Évolution de la notation du risque ESG du portefeuille (méthodologie Sustainalytics)

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Note globale</b>	Non calculé	Non calculé	20,6 (Moyen)	18,2 (Faible)	18 (Faible)

### 5.4.2 Évaluation de l'empreinte carbone du portefeuille d'actifs

#### 5.4.2.1 Empreinte carbone des émetteurs privés

L'objectif fixé est de réduire l'empreinte carbone des portefeuilles actions et obligations d'entreprises de 30 % à l'horizon 2025 par rapport à 2018 et d'avoir une empreinte inférieure à l'indice benchmark.

#### Périmètre et méthodologie

Parmi les différents indicateurs utilisés pour évaluer les émissions de carbone d'un portefeuille, Société Générale Assurances a fait le choix de retenir celui mesurant les émissions en tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par million d'euros investis. Il reflète les émissions induites par l'investissement dans ce portefeuille, et son positionnement par rapport à des indices benchmark.

(1) Actifs de Société Générale Assurances en France : sociétés Sogécap, Sogessur, Oradéa Vie et Antarius (hors unités de compte, immobilier et fonds gérés directement par Société Générale Assurances).

(2) Actifs de Société Générale Assurances en France (sociétés Sogécap, Sogessur, Oradéa Vie et Antarius) disposant d'une notation ESG (hors unités de compte, *private equity*, loans, immobilier, obligations convertible, fonds alternatifs, cap et dérivés).

(3) Benchmark: 90 % BoA ML Euro Broad Market, 6 % MSCI EMU, 4 % CAC 40.

(1) Titres en extinction.

(2) Actifs de Société Générale Assurances en France (sociétés Sogécap, Sogessur, Oradéa Vie et Antarius) « transparentés » des fonds et disposant d'une notation ESG (hors unités de compte, *private equity*, loans, immobilier, obligations convertibles, fonds alternatifs, cap et dérivés).

Pour évaluer l’empreinte carbone de ses portefeuilles actions et obligations d’entreprises, Société Générale Assurances s’appuie sur Trucost.

Les périmètres de couverture des analyses sont les suivants :

Couverture de l'analyse	TRUCOST
Périmètre de l'analyse	Groupe <sup>(1)</sup>
Montant total des encours analysés (MEUR)	59 018
% de couverture du portefeuille	96 %
% de couverture de l'univers de référence	88 % <sup>(2)</sup>

### Évolution de l’empreinte carbone de Société Générale Assurances

L’empreinte carbone s’affiche en baisse de 10 % par rapport à 2021 sur les scopes 1 et 2<sup>(3)</sup>. L’empreinte reste stable sur les scopes 1, 2 et 3 amont<sup>(4)</sup>. Par ailleurs, l’empreinte carbone du portefeuille de Société Générale Assurances reste inférieure à celle de son univers de référence en 2022 : elle n’en représente que 12 % pour le scope 1 et 2 et 7 % pour les scopes 1, 2 et 3 amont.

Depuis 2018, le recul atteint 54 % sur les scopes 1 et 2 et 45 % sur les scopes 1, 2 et 3 amont.

Évolution de l'empreinte carbone des émetteurs privés (en tCO <sub>2</sub> /MEUR)	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2018/2022
<b>Scope 1 + scope 2 (émissions directes + indirectes)</b>						
Société Générale Assurances	95	78	69	49	44	- 54 %
Univers de référence					50	n/a
<b>Scope 1 + scope 2 + scope 3 (émissions directes + indirectes + fournisseurs de 1<sup>er</sup> rang)</b>						
Société Générale Assurances	130	112	100	71	71	- 45 %
Univers de référence					76	n/a

Cette baisse de l’empreinte carbone, qui va au-delà de l’objectif fixé à l’horizon 2025, s’explique notamment par :

- les exclusions mises en place dans la politique d’investissement, notamment sur le charbon thermique (cf. partie 5.3) ;
- la politique d’investissement consistant à privilégier les actifs ayant une faible empreinte carbone ;
- l’arbitrage d’actifs « classiques » vers des actifs à thématique « climat » ;
- la baisse générale de l’empreinte carbone des émetteurs présents en portefeuille.

(1) Actifs de Société Générale Assurances, hors unités de compte et immobilier.

(2) L’univers de référence utilisé par Trucost pour l’analyse des émetteurs privés et publiques : Eurostoxx 50 : 7 % ; ICE BofA Euro High Yield Index : 1 % ; ICE BofA US High Yield Index : 1 % ; ICE BofA Euro Corporate Index : 20 % ; ICE BofA 7-10 Year Euro Government Index : 34 % ; ICE BofA Euro Financial Index : 36 %.

(3) Scope 1 (émissions directes) + scope 2 (émissions indirectes).

(4) Scope 1 (émissions directes) + scope 2 (émissions indirectes) + scope 3 amont (émissions indirectes liées à la chaîne de valeur amont – fournisseurs de 1<sup>er</sup> rang).

### 5.4.2 Empreinte carbone des émetteurs publics

Société Générale Assurances s’appuie sur Trucost pour évaluer l’empreinte carbone des émetteurs publics de son portefeuille d’actifs.

Couverture de l'analyse	TRUCOST
Périmètre de l'analyse	Groupe <sup>(1)</sup>
Montant total des encours analysés (MEUR)	28 311
% de couverture du portefeuille	88,34 %
% de couverture de l'indice de référence	99 %

L’empreinte carbone des émetteurs publics est estimée à 316,1 tCO<sub>2</sub>/MEUR, en baisse de 19 % par rapport à 2021 (389,7 tCO<sub>2</sub>/MEUR).

Évolution de l'empreinte carbone des émetteurs publics (en tCO <sub>2</sub> /MEUR)	2021	2022	Évolution 2021/2022
Société Générale Assurances	389,7	316,1	- 19 %
Univers de référence		379,6	n/a

Cette baisse s’explique principalement par la diminution de l’exposition du fonds général à la dette souveraine et à l’impact de la cession de la filiale russe survenue en 2022.

Société Générale Assurances se compare favorablement à l’univers de référence qui présente une empreinte carbone supérieure de 20 %.

### 5.4.3 Alignement du portefeuille d’actifs avec les objectifs des Accords de Paris

Une étude de l’alignement des portefeuilles obligations et actions (émetteurs privés) de Société Générale Assurances avec les objectifs des Accords de Paris a été réalisée par Trucost (cf. méthodologie en annexe 7.7.1 : évaluation des réductions d’intensité carbone des entreprises nécessaires pour s’inscrire dans les différents scénarios climatiques).

émissions qui seraient nécessaires pour limiter le réchauffement climatique à +2 °C.

Cette étude analyse les réductions d’émissions de gaz à effet de serre (historiques et projetées)<sup>(2)</sup> des entreprises et les compare aux

Pour rappel, l’objectif central de l’Accord de Paris est de maintenir l’augmentation de la température mondiale à un niveau bien inférieur à 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, et de poursuivre les efforts pour limiter encore davantage l’augmentation de la température à 1,5 °C.

Couverture de l'analyse	TRUCOST
Périmètre de l'analyse	Groupe <sup>(1)</sup>
Montant total des encours analysés (MEUR)	59 018
% de couverture du portefeuille	78 %
% de couverture de l'indice de référence	75 %

Bien que la trajectoire des émissions du portefeuille de Société Générale Assurances ne soit pas encore alignée avec un objectif de réchauffement de +1,5 °C, elle est inférieure à celle qui permettrait de limiter le réchauffement à +2 °C. Le portefeuille, aligné entre +1,5 °C et +2 °C, est ainsi mieux positionné que l’indice de référence qui affiche une trajectoire située entre +2 °C à +3 °C.

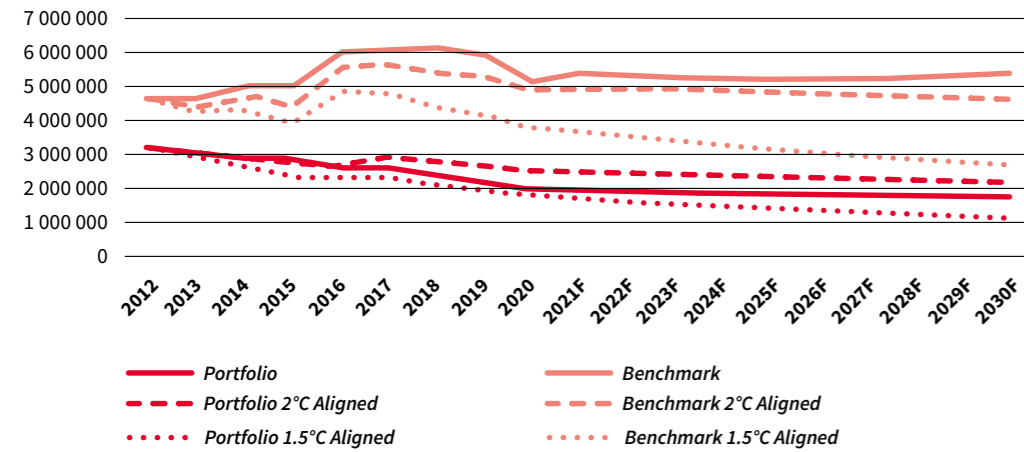
Le graphique ci-après présente la trajectoire des émissions du portefeuille sur la période 2012-2030 et la compare avec celle qui permettrait de limiter le réchauffement à 2 °C. La trajectoire de l’indice de référence est également indiquée.

(1) Actifs de Société Générale Assurances, actions et obligations d’entreprise, hors unités de compte et immobilier.

(2) Dernières données historiques disponibles dans la base de données de Trucost : 2019.

### Alignement du portefeuille de Société Générale Assurances trajectoire des émissions 2012-2025

(en tCO<sub>2</sub> – source : Trucost)



Trajectoire de l'indice de référence  
**2 à 3°C**

Trajectoire du portefeuille Société Générale Assurances  
**1,5 à 2°C**

#### 5.4.4 Impact des investissements sur la biodiversité

Dans la continuité de son engagement pour lutter contre le réchauffement climatique, Société Générale Assurances fait de la préservation de la biodiversité une priorité. Dans ce cadre, l'entreprise a signé début 2022 le « Finance for Biodiversity Pledge » et s'est notamment engagé, d'ici fin 2024, à :

- collaborer et partager les connaissances sur les méthodologies de mesure et de fixation d'objectifs en lien avec la biodiversité ;
- intégrer la biodiversité dans la politique d'investissement responsable et le dialogue actionnarial ;
- évaluer les impacts positifs et négatifs des investissements sur la biodiversité ;
- publier des objectifs basés sur la science, pour augmenter les impacts positifs et réduire les impacts négatifs des investissements sur la biodiversité ;
- rendre compte chaque année du niveau d'atteinte de ces objectifs dans les portefeuilles d'investissement.

#### Périmètre et méthodologie

L'impact du portefeuille sur la biodiversité a été évalué grâce à la base de données BIA-GBS (*Biodiversity Impact Analytics powered by the Global Biodiversity Score™*) développé par la CDC Biodiversité (filiale de la Caisse des Dépôts) en partenariat avec Carbon 4.

Le GBS peut être vu comme l'équivalent du bilan carbone pour la biodiversité, bien qu'il soit difficile de résumer les enjeux de biodiversité en un indicateur unique. Il permet de mesurer l'empreinte biodiversité des entreprises d'un portefeuille financier **en traduisant leurs activités économiques en impacts sur la biodiversité.**

Cet impact est exprimé en « MSA part per billion » (« MSAppb\* ») :

- La MSA (« Mean Species Abundance » ou Abondance moyenne des espèces) est une métrique reconnue par la communauté scientifique permettant d'évaluer l'intégrité des écosystèmes en mesurant l'abondance moyenne des espèces en un lieu donné ;
- Dans un 1<sup>er</sup> temps calculé en fonction de la surface occupée, la MSA est ensuite convertie en un indicateur unique agrégé tenant compte des différents types d'impact (terrestres, aquatiques ; statiques, dynamiques), la « MSA part per billion » (« MSAppb\* »).

La méthodologie détaillée de calcul de l'indicateur est disponible en annexe 7.6.

L'analyse a porté sur le portefeuille d'obligations et d'actions d'entreprise détenues en direct.

Couverture de l'analyse	CDC CARBON 4
Périmètre de l'analyse	Groupe <sup>(1)</sup>
Montant total des encours analysés (MEUR)	50 919
% de couverture du portefeuille	48 %

#### Évaluation de l'empreinte biodiversité du portefeuille de Société Générale Assurances

En 2022, l'empreinte biodiversité du portefeuille de Société Générale Assurances est la suivante :

- Empreinte « MSAppb\* » : 989
  - 48 % de cette empreinte est liée au changement climatique ;
  - 20 % concerne l'utilisation des sols.
- Empreinte « MSAppb\* » par millions d'euros investis : 41. À titre d'exemple, l'empreinte de l'indice Eurostoxx 600 est de 77, sensiblement supérieure à celle de Société Générale Assurances.

S'agissant de la 1<sup>re</sup> analyse du portefeuille, des conclusions précises ne peuvent être tirées à ce stade. En effet, l'absence d'historique et de benchmark adapté ne permettent pas d'apprécier l'impact relatif du portefeuille de Société Générale Assurances (par rapport à un portefeuille comparable) ou son évolution.

L'exploitation des résultats de l'analyse qui sera réalisée en 2023 et la comparaison avec un indice benchmark ayant les mêmes caractéristiques que le portefeuille de Société Générale Assurances (en cours de construction) permettront de déterminer les objectifs à prendre et les évolutions à éventuellement apporter à la politique d'investissement pour réduire les impacts négatifs sur la biodiversité.

(1) Actifs de Société Générale Assurances, hors unités de compte et immobilier - Obligations et actions d'entreprise détenues en direct.



## 6 - UNE ENTREPRISE ET UN EMPLOYEUR RESPONSABLE

Acteur engagé, Société Générale Assurances cherche à avoir un impact sur sa communauté en réduisant ses émissions de CO<sub>2</sub> pour compte propre et encourageant l'engagement citoyen des collaborateurs.

En interne, l'entreprise promeut la diversité des collaborateurs, s'engage pour l'égalité profes-

sionnelle entre les femmes et les hommes et favorise l'inclusion. Une attention particulière est également donnée au développement des collaborateurs et à la qualité de vie au travail.

Enfin, Société Générale Assurances s'appuie sur une culture d'entreprise basée sur l'éthique et l'intégrité.

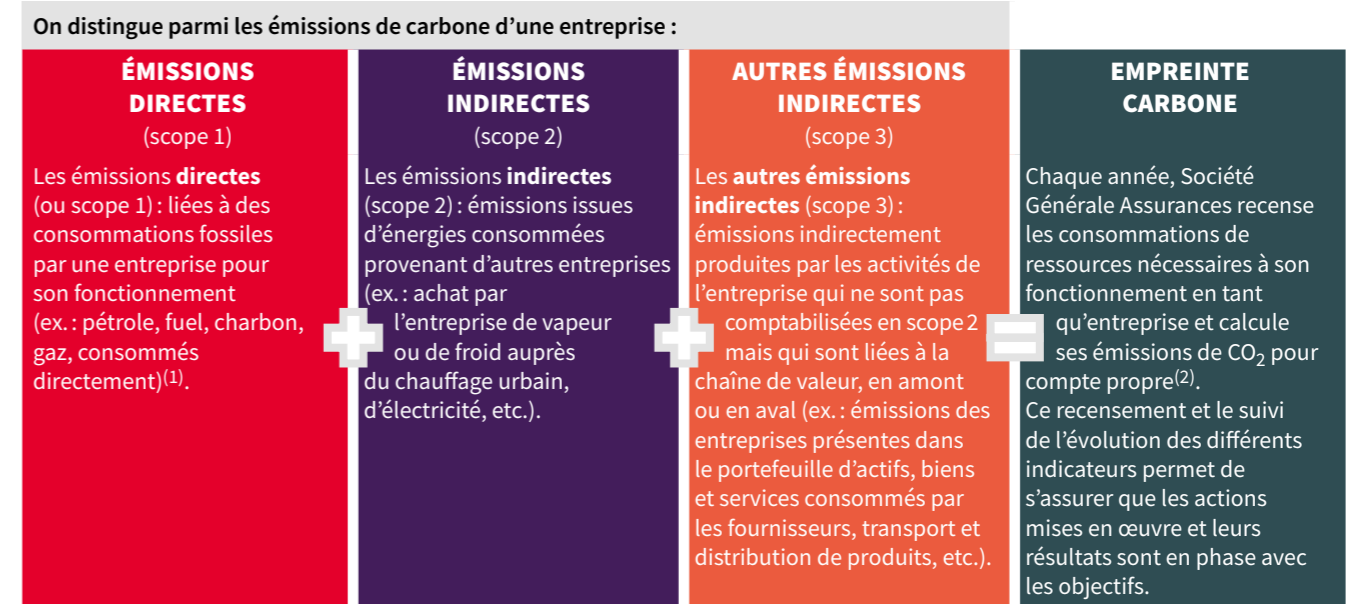


« Nous sommes convaincus que la qualité de vie au travail, la diversité et le développement de nos collaborateurs sont clés pour la performance de l'entreprise et l'engagement de chacun. »

BRUNO GÉRIN-ROZE, Ressources Humaines

### 6.1 - UNE VOLONTÉ FORTE DE RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub> POUR COMPTE PROPRE

Le bilan carbone ou empreinte carbone d'une entreprise peut se présenter comme suit :



En 2022, l'empreinte carbone de Société Générale Assurances<sup>(3)</sup> est principalement due à la consommation d'électricité (59 %), à la consommation de papier, notamment pour l'édition (23 %) et aux déplacements professionnels (10 %). Toutes ces catégories

sont en forte baisse depuis 2020. Le total des émissions de CO<sub>2</sub> affiche une baisse de 45 % entre 2020 et 2022 et les émissions de CO<sub>2</sub> par collaborateur reculent de 41 % sur cette même période.

À noter : la pandémie de la COVID 19 a entraîné une généralisation du travail à distance pendant les périodes de confinement, impactant fortement les émissions de CO<sub>2</sub> de l'entreprise, ainsi qu'une diminution très nette des déplacements professionnels. La signature d'un accord de télétravail en 2021 se traduisant par au moins 2 jours de télétravail pour les collaborateurs de Société Générale Assurances en France a contribué au maintien de la tendance baissière des différentes consommations de ressources et des émissions de CO<sub>2</sub> pour compte propre.

(1) Y compris les émissions de carbone potentielles, c'est-à-dire la combustion future par une entreprise de réserves fossiles qu'elle détient aujourd'hui mais ne consomme pas encore (exemples : stocks de charbon, de pétrole, réserves de gaz...), quand elles sont disponibles.

(2) Les émissions pour compte propre regroupent le scope 1 et 2. Les émissions de scope 3 sont traitées dans la partie « 4.3. Mesure de l'empreinte carbone du portefeuille d'actifs ».

(3) Hors empreinte liée aux serveurs informatiques.

Évolutions des émissions de CO <sub>2</sub> (tonnes équivalent CO <sub>2</sub> ) Périmètre Société Générale Assurances <sup>(1)</sup>		2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
SCOPE 1	Consommation de gaz	46	72	59	-28 %
	<b>TOTAL SCOPE 1</b>	<b>46</b>	<b>72</b>	<b>59</b>	<b>-28 %</b>
SCOPE 2	Consommation d'électricité	905	760	621	-31 %
	Consommation d'eau glacée produite à l'extérieur	12	n/a	10	-17 %
	Consommation d'eau surchauffée ou vapeur produite à l'extérieur	20	33	0	-100 %
	<b>TOTAL SCOPE 2</b>	<b>937</b>	<b>793</b>	<b>631</b>	<b>-33 %</b>
SCOPE 3	Déplacements professionnels	181	73	103	-43 %
	Consommation de papier	730	253	241	-67 %
	Déchets	12	14	12	0 %
	Transports marchandises	1	0	0	100 %
	<b>TOTAL SCOPE 3</b>	<b>924</b>	<b>341</b>	<b>356</b>	<b>-61 %</b>
<b>Total des émissions de CO<sub>2</sub></b>		<b>1 907</b>	<b>1 205</b>	<b>1 046</b>	<b>-45 %</b>
<b>Émissions de CO<sub>2</sub> par collaborateur</b>		<b>0,56</b>	<b>0,36</b>	<b>0,33</b>	<b>-41 %</b>

Dans le cadre de la charte **Ecowatt** signée par le Groupe Société Générale en octobre 2022, Société Générale Assurances a pris des mesures concrètes de sobriété énergétique, notamment :

- la diminution de la température dans les locaux et limitation de l'utilisation de la climatisation ;
- une action sur l'éclairage des locaux en accélérant le déploiement des LED et en éteignant les lumières des locaux inoccupés ainsi que les affichages lumineux superflus ;
- la modération des consommations énergétiques en poursuivant les efforts entrepris de réduction des délais de mise en veille des appareils électriques, écrans, ordinateurs et éclairages.

Enfin, Société Générale Assurances mène des actions de sensibilisation régulières auprès des collaborateurs pour les inciter à réduire leurs consommations sur le lieu de travail et à leur domicile.

Des stickers repositionnables rappelant les bonnes pratiques en termes de numérique responsable ont également été distribués à cette occasion.



Par exemple, chaque année est organisée la « **Cyber Clean Up Week** » (semaine de sensibilisation aux impacts du numérique sur l'environnement) au cours de laquelle les collaborateurs sont invités à effectuer un nettoyage des courriers et fichiers numériques devenus obsolètes sur leurs boîtes mails afin de réduire la consommation d'énergie liée à la transmission et au stockage des données. En 5 jours, plus de **575 Go de données** ont ainsi été supprimées et ce sont plus de 60 % des boîtes mails des collaborateurs dont la taille a été réduite. Cette mobilisation a été récompensée par l'achat d'arbres dans la forêt de Luthenay dans la Nièvre auprès de notre partenaire « **Ecotree** ».

## 6.2 - UN ENGAGEMENT CITOYEN DES COLLABORATEURS

### En France

Les collaborateurs de l'entreprise disposent de **3 jours par an** (pris sur le temps de travail) pour réaliser des actions solidaires auprès d'associations partenaires. Dans ce cadre, Société Générale Assurances est partenaire depuis 2020 de l'Association **Énergie Jeunes** qui déploie une méthode originale pour développer la persévérance scolaire chez les élèves scolarisés dans les collèges d'éducation prioritaire. En 2022, **45 collaborateurs volontaires** sont ainsi intervenus directement auprès des élèves.



Par ailleurs, un dispositif de **recrutement par cooptation solidaire** a été mis en place au sein de l'entreprise depuis 2020. Ce dispositif permet à des collaborateurs de Société Générale Assurances de recommander une personne de son réseau personnel ou professionnel pour un poste à pourvoir au sein de l'entreprise. Si le candidat est recruté, le collaborateur à l'origine de la cooptation bénéficie d'une contribution financière. Dans le même temps, une somme de 500 € est versée par l'entreprise à une de ses associations partenaires œuvrant pour l'insertion professionnelle. Au titre de 2022, **19 000 € ont été reversés aux associations partenaires** (ARPEJEH<sup>(1)</sup> et Solidarités nouvelles face au chômage<sup>(2)</sup>) pour 274 recommandations et 38 recrutements effectués, soit 9 % du total des recrutements (contre 12 000 € versés pour 2020 et 20 000 € pour 2021).

Chaque année, des élèves de 3<sup>e</sup> du collège Paul Éluard de Nanterre (situé en réseau d'éducation prioritaire) sont accueillis dans le cadre de leur stage d'observation. En 2022, **20 élèves** ont ainsi pu découvrir le quotidien des collaborateurs de Société Générale Assurances et le secteur de l'assurance.

Enfin, différentes actions ont permis aux collaborateurs de se mobiliser tout au long de l'année :

- **65 collaborateurs** ont participé à la course Enfants Sans Cancer organisée par l'association **Imagine For Margo** pour collecter des fonds pour faire avancer la recherche sur les cancers pédiatriques ;
- **390 collaborateurs** ont participé au défi de l'association **Move for Youth** et ont contribué à parcourir près de 51 500 km ensuite convertis en dons pour des associations engagées pour la jeunesse ;
- Enfin, à l'occasion des fêtes de fin d'année, les collaborateurs se sont mobilisés pour collecter des jouets au profit de l'association **Rejoué**<sup>(3)</sup>. Au total, plus de 100 kg de jouets ont été collectés et transmis à l'association.



### À l'international

Cette année encore, les actions de solidarité se sont multipliées dans toutes nos géographies, notamment en faveur des jeunes.

- Au **Luxembourg**, Sogelife a renouvelé son soutien à l'association Life Project For Youth (LP4Y), créée en 2009 qui accompagne l'insertion sociale et professionnelle de jeunes de 17 à 24 ans victimes d'exclusion.
- Au **Maroc**, La Marocaine Vie a soutenu Hadaf, une association créée en 1997 qui s'est donnée pour mission de promouvoir l'inclusion sociale des jeunes (de 17 ans et plus) en situation de handicap mental à travers l'éducation, l'apprentissage, la formation et l'autonomisation.

- En **Pologne**, une aide a été apportée à « **Fundacja DOM Dbamy O Młodych** », dont la mission est de porter assistance à des enfants et des jeunes les plus sévèrement touchés par le destin, qui ne trouvent pas le soutien suffisant dans leur environnement.
- En **Roumanie**, des actions de soutien à l'association Fundatia Sf. Dimitrie ont été menées pour contribuer au maintien dans l'emploi des jeunes handicapés et à la poursuite et au développement de programmes sociaux et éducatifs au profit des enfants issus de familles défavorisées.

(1) Hors empreinte liée aux serveurs informatiques - cf. annexe 7.3.

(1) L'association ARPEJEH a pour vocation de promouvoir la formation, la qualification et l'emploi des jeunes en situation de handicap en accompagnant les élèves, étudiants et étudiantes de 15 à 30 ans dans la découverte des métiers et leur insertion professionnelle.

(2) Solidarités Nouvelles face au Chômage (SNC) est une association loi 1901 qui propose aux chercheurs d'emploi un accompagnement humain et personnalisé, grâce à son réseau d'accompagnateurs bénévoles à travers toute la France.

(3) « Rejoué » est une association de réinsertion socio-professionnelle qui donne une seconde vie aux jouets.

## 6.3 - UN ACCENT FORT MIS SUR LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION

Société Générale Assurances a renforcé en 2022 son engagement envers l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en mettant en place un **programme de mentorat** à destination des collaboratrices afin de lutter contre le phénomène de plafond de verre. **75 collaboratrices** bénéficient ainsi des conseils et partages d'expérience de mentors issus du Comité Exécutif et du Comité

de Direction de Société Générale Assurances. Ce programme sera renouvelé chaque année.

Par ailleurs, des **conférences portant sur la Diversité et l'Inclusion**, ouvertes à tous les collaborateurs, ont été organisées et ont permis de sensibiliser les équipes aux biais cognitifs pouvant entraver la Diversité et l'Inclusion.

Chiffres clés Diversité et Inclusion	2021	2022
Index de l'égalité professionnelle 2022	94/100	<b>94/100</b>
Écart de rémunération Calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, par tranche d'âge et par niveau de classification de la convention collective	39/40	<b>39/40</b>
Écart de taux d'augmentations individuelles de salaire, ne correspondant pas à des promotions, entre les femmes et les hommes <sup>(1)</sup>	20/20	<b>20/20</b>
Écart de taux de promotions entre les femmes et les hommes	15/15	<b>15/15</b>
Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de congé de maternité, si des augmentations sont intervenues au cours de la période de congé.	15/15	<b>15/15</b>
Pourcentage de femmes dans les dirigeants effectifs	50 %	<b>50 %</b>
Pourcentage de femmes au sein du Comité Exécutif	22 %	<b>22 %</b>
Pourcentage de femmes au sein du Comité de Direction	30 %	<b>27 %</b>

À l'international, **BRD Asigurari de Viață**, la filiale roumaine de Société Générale Assurances a officiellement signé des déclarations de principe avec la Fédération des syndicats de l'assurance et de la

banque (FSAB) afin de favoriser la diversité, la non-discrimination, l'inclusion et l'égalité des chances dans le lieu de travail.

## 6.4 - LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES COLLABORATEURS AU CŒUR DE LA POLITIQUE RH

Société Générale Assurances accompagne ses collaborateurs en France et à l'international dans le développement de leurs compétences et de leur employabilité via la formation, l'apprentissage, le co-développement entre pairs et l'élaboration de parcours professionnels pertinents.

### 6.4.1 Des dispositifs de recrutement et d'intégration efficaces

En 2022, 417 collaborateurs ont été recrutés en CDI en France (contre 304 en 2021 et 288 en 2020). Ces collaborateurs bénéficient d'un dispositif d'accompagnement modulable en fonction de leur activité (plan d'intégration individualisé, séminaire d'intégration, formations).

### 6.4.2 Une offre de formation variée

Société Générale Assurances s'attache à permettre aux collaborateurs d'être acteurs de leur développement en mettant à leur disposition des outils simples et accessibles. Ils ont ainsi accès à un espace dédié sur l'intranet, regroupant l'accès aux sites de *e-learning* et aux MOOC en libre accès. Les collaborateurs peuvent suivre ces formations librement, choisir les modules qui les intéressent et avancer au rythme qui leur convient. Plusieurs plates-formes leur sont proposées : Vodeclic, Gofluent, Coursera et Coopacademy.

En 2022, le taux d'accès à la formation s'élevait à **96 %** pour la France, avec 2 169 collaborateurs ayant au moins bénéficié d'une action de formation (hors réglementaire).

Chiffres clés de la formation (périmètre France)	2020	2021	2022	Évolution par rapport à 2021
Nombre total d'heures de formation	72 499 h	69 717 h	<b>112 689 h</b>	<b>+ 38 %</b>
Nombre de collaborateurs formés	2 393	2 440	<b>2 550</b>	<b>+ 4,5 %</b>
Dont collaborateurs formés à la RSE <sup>(1)</sup>	non dispo.	96 %	<b>97 %</b>	<b>+ 1 %</b>
Taux d'accès à la formation	78 %	99,72 %	<b>96%</b>	<b>-3,72 %</b>
Nombre d'heures moyen par collaborateur formé	30,3 h	28,57 h	<b>44,19 h</b>	<b>+ 54,7 %</b>
Pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation continue (hors coûts salariaux)	0,98 %	1,29 %	<b>1 %</b>	<b>- 29 pts</b>
Contrats en alternance signés	80	113	<b>105</b>	<b>+ 41 %</b>

La forte augmentation du nombre total d'heures de formation en 2022 s'explique par un plus grand nombre de formations réglementaires et par un plus grand nombre de formations réalisées dans le cadre du parcours d'intégration du fait du turnover.

Société Générale Assurances développe la formation comme un pilier déterminant pour matérialiser sa volonté d'ancrer la RSE au cœur de son activité et du quotidien des collaborateurs :



Un indicateur spécifique concernant la réalisation par tous les collaborateurs en France (CDI, CDD, Détachés et apprentis) d'au moins une formation sur le thème de la RSE par an est intégré dans l'accord d'intéressement depuis 2021. En 2022, **97 % des collaborateurs** en France ont ainsi réalisé au moins une formation RSE au cours de l'année.

La Direction RSE s'est associée en 2021 avec la start-up **CiviTime** pour proposer aux collaborateurs un « *serious game* »<sup>(2)</sup> sur-mesure les invitant à se sensibiliser aux enjeux de la RSE. Un challenge a été lancé début **2022** et, à travers de multiples mini-jeux, **462 collaborateurs** ont ainsi testé leurs connaissances sur les sujets du numérique responsable, des relations et conditions de travail, du handicap dans le monde professionnel, et des impacts environnementaux.

L'atelier de la **Fresque du Climat**, qui permet de comprendre de façon collaborative les causes et conséquences du changement climatique et de réfléchir aux actions à mettre en place pour lutter contre ce phénomène, a fait l'objet d'un déploiement actif en 2022 au sein de Société Générale Assurances. **373 collaborateurs** ont ainsi été formés au cours de l'année, portant à **21 % le taux de collaborateurs formés** au sein de l'entreprise. La Fresque du Climat fait partie intégrante du parcours d'intégration de tous les nouveaux collaborateurs.

Depuis 2022, Société Générale Assurances déploie un plan de formation spécifique ayant pour objectif de former tous les collaborateurs à la RSE d'ici fin 2024.

(1) Indicateur calculé selon la méthodologie de l'article D. 1142-2 du décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019 portant application des dispositions visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise.

(1) Périmètre France.

(2) Le *serious game* combine une intention sérieuse, de type pédagogique, informative ou d'entraînement avec des ressorts ludiques issus du jeu.

## 6.5 - DES PLANS D' ACTIONS SPÉCIFIQUES POUR FAVORISER LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

### Dialogue avec les collaborateurs

En 2022, le Baromètre Collaborateurs a révélé la solidité de l'engagement et de l'esprit d'équipe des collaborateurs de Société Générale Assurances. Les questions portaient sur l'Engagement, le Bien-être & l'organisation au travail, et les Démarches durables.

Principaux chiffres clés du baromètre collaborateurs	2021	2022
Taux de participation France et International	63 %	74 %
Taux d'engagement	70 %	64 %
Collaborateurs fiers de travailler pour le groupe Société Générale	81 %	76 %
Collaborateurs affirmant que leur travail est source d'accomplissement personnel	66 %	64 %
Collaborateurs déclarant pouvoir compter sur l'accompagnement et le soutien du management	85 %	84 %
Collaborateurs déclarant pouvoir compter sur l'aide et le soutien de leurs collègues	92 %	93 %
Note de bien-être au travail	6,8/10	6,5/10
Collaborateurs satisfaits des nouveaux modes de travail	n/a	67 %
Collaborateurs déclarant parvenir à concilier vie professionnelle et vie privée	74 %	75 %
Note d'environnement de travail propice à l'inclusion	7,5/10	7,4/10

### Dialogue social au sein de l'entreprise

Le dialogue social est l'affaire de tous : il s'exerce à tous les niveaux de l'entreprise et permet à chacun de s'exprimer dans l'intérêt collectif des collaborateurs et de Société Générale Assurances.

La représentation syndicale au sein de Société Générale Assurances en France est assurée par les Délégués Syndicaux et les Représentants Syndicaux. De plus, chaque site de Société Générale Assurances bénéficie de son C.S.E. d'Établissement (C.S.E.E.). Un C.S.E. Central (C.S.E.C.) est également mis en place pour le périmètre ASSU France. Chaque C.S.E. est accompagné de Commissions dédiées pour l'accompagner dans ses missions. Fin 2022, des élections ont renouvelé les élus participant aux différentes instances de Société Générale Assurances en France (C.S.E.E., C.S.E.C. et Commissions).

En 2022, l'accord de négociation annuelle obligatoire 2023 (NAO), mais également le protocole d'accord pré-électoral, et l'accord sur le fonctionnement des instances représentatives du personnel ont été signés à l'unanimité avec l'ensemble des organisations syndicales.

### Diffuser une culture d'entreprise basée sur la dynamique du collectif

En 2022, la thématique d'une culture d'entreprise basée sur le collectif et propice au bien-être au travail a été le centre de divers

temps forts internes au public plus ou moins large. En particulier, 350 collaborateurs dirigeants et managers de Société Générale Assurances ont été rassemblés lors d'un séminaire, le « Forum Leaders », pour échanger autour de diverses thématiques liées à l'environnement de travail. Ce séminaire a permis de lancer des réflexions sur les leviers et ressources d'un « manager durable ».

Des ateliers ont également été menés au sein de pôles ou directions volontaires, engageant tous leurs collaborateurs, sur les thèmes de la charge et l'organisation du travail, la reconnaissance au travail, l'autonomie et la délégation dans la prise de décision, le travail en mode hybride, etc. À partir de situations observées dans le quotidien, des problématiques ont été identifiées et ont donné lieu à des plans d'action concrets.

### Prévention des risques pour la santé au travail

Société Générale Assurances veille également à accompagner ses collaborateurs pour prévenir et gérer les risques psycho-sociaux pouvant être occasionnés par leurs missions. Un dispositif particulier d'accompagnement et d'écoute des équipes a été mis en place en 2022. Des ateliers collectifs ont été menés avec des collaborateurs pour échanger autour des thématiques de l'efficacité collective, du bien-être au travail et de nos modes de fonctionnement.

## 6.6 - UNE CULTURE D'ENTREPRISE BASÉE SUR L'ÉTHIQUE ET L'INTÉGRITÉ

Société Générale Assurances prend des engagements déontologiques forts afin de nourrir la confiance de ses parties prenantes et en premier lieu celle de ses clients. L'entreprise a également pour

objectif de mettre en place une culture d'entreprise fondée sur des valeurs fortes et une éthique irréprochable.

### 6.6.1 Prévention du harcèlement et des comportements inappropriés

Société Générale Assurances dispose d'un processus de prévention et de lutte contre les comportements inappropriés. Ce dispositif, constamment mis à jour :

- réaffirme les valeurs et les engagements de l'entreprise en la matière ;
- précise les définitions et donne des exemples concrets ;
- encourage la mise en place d'actions de prévention, à travers des formations spécifiques, pour les personnes amenées à gérer ce type d'agissements, et d'actions de sensibilisation plus globales ;
- rappelle l'existence d'un dispositif d'alerte pour les collaborateurs qui s'estiment témoins ou victimes de tels agissements ;
- rappelle que les auteurs de tels agissements s'exposeront à des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à la rupture du contrat de travail.

Un dispositif d'alerte s'appuyant sur un outil accessible à tous via l'intranet et un processus dédié est en place pour tous les collaborateurs. Par ailleurs, des collaborateurs experts des Ressources Humaines ont également été formés.

### 6.6.2 Lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts

Le risque de corruption, intrinsèquement faible pour Société Générale Assurances compte tenu de son activité d'assureur et de son modèle intermédié, est géré par la mise en œuvre du dispositif anticorruption Loi Sapin 2.

La mise en œuvre des 8 piliers<sup>(1)</sup> est finalisée, que ce soit en France ou à l'international : formation en *e-learning* de l'ensemble du personnel et en présentiel des collaborateurs exposés, procédure d'alerte actualisée, réalisation des cartographies des risques de corruption et de conflits d'intérêt, mise en place d'un registre cadeaux/événements/repas et diffusion des instructions, renforcement du dispositif de contrôle permanent. Le cadre normatif a été renforcé en 2022.

En 2022, aucun dysfonctionnement de conformité significatif n'a été constaté.

### 6.6.3 Programme de sensibilisation au Code de conduite interne

En 2022, Société Générale Assurances a poursuivi le déploiement du programme « Culture et Conduite » visant à ancrer une culture de responsabilité et à appliquer les normes les plus exigeantes du secteur assurantiel en matière de contrôle interne et de conformité. Deux sessions de formation distancielle au Code de Conduite ont été effectuées en 2022, permettant de sensibiliser respectivement 3 063 collaborateurs (dont 2 140 en France et 923 à l'international) puis 3 138 collaborateurs (dont 2 195 en France et 943 à l'international). Un Code de Conduite fiscale, qui décrit les principes et le cadre général qui guident l'entreprise aussi bien en ce qui concerne sa fiscalité propre que celle applicable à ses clients, est également mis à disposition des collaborateurs.

### 6.6.4 Protection des données personnelles

Le développement rapide de nouvelles technologies offre aux assureurs des opportunités de proposer des produits et des services personnalisés mais l'augmentation du volume de données créées par cette utilisation rend nécessaire une protection efficace des données personnelles des assurés et des salariés.

Dès 2017, Société Générale Assurances a initié, en France comme à l'international, un programme dédié afin de se conformer au Règlement général sur la protection des données (RGPD) consistant notamment à :

- intégrer la protection des données personnelles dans l'ensemble des processus décisionnels de l'entreprise ;
- cartographier l'ensemble des traitements réalisés et les retranscrire dans le Registre des traitements ;
- sensibiliser régulièrement l'ensemble des collaborateurs aux problématiques de protection des données personnelles (formations distancielles et présentiels, communications).

En 2022, aucun dysfonctionnement significatif n'a été constaté.

### 6.6.5 Protection du système d'information et lutte contre la cybercriminalité

Société Générale Assurances a défini un schéma directeur de sécurité du système d'information qui décrit sa stratégie globale en la matière et permet de piloter les risques associés. Ce schéma, décliné selon plusieurs axes, permet notamment d'assurer la protection des infrastructures et des applications sensibles, la sécurité des données sensibles, la détection des anomalies et la sensibilisation des utilisateurs.

Ce pilotage est complété par un exercice de cartographie des risques annuel, un contrôle des accès aux applications sensibles et un suivi en continu des incidents. En 2022, aucun incident significatif n'a été relevé.

(1) Code de conduite, système de dénonciation des abus, cartographie des risques, procédures d'évaluation, contrôles comptables, formation pour les personnels exposés, sanctions disciplinaires et procédures de contrôle interne.



# 7 - ANNEXES

## 7.1 - TABLEAUX DE CORRESPONDANCE

### 7.1.1 Task Force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD)

Le tableau de correspondance ci-dessous permet de retrouver les différents éléments de la TCFD.

Recommandations de la TCFD	Chapitres
<b>Gouvernance</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Supervision du conseil d'administration sur les risques et opportunités liés au changement climatique</li> <li>Rôle du management dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités liés au changement climatique</li> </ul>	3.1 Stratégie RSE 3.2 Gouvernance
<b>Stratégie</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Risques et opportunités liés au changement climatique identifiés à court, moyen et long terme</li> <li>Impacts de ces risques et opportunités sur l'organisation, la stratégie et la planification financière</li> <li>Impact potentiel de différents scénarios, dont le scénario 2 °C, sur l'organisation, la stratégie et la planification financière</li> </ul>	3.3.3 Cartographie des principaux risques extra-financiers 5. Un investisseur responsable
<b>Gestion des risques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Méthodes employées pour identifier et gérer les risques climatiques</li> <li>Processus de gestion des risques climatiques et intégration dans le processus global de gestion des risques</li> </ul>	3.2 Gouvernance 3.3.3 Cartographie des principaux risques extra-financiers 5. Un investisseur responsable
<b>Indicateurs et objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs utilisés pour évaluer les risques et opportunités liés au changement climatique dans le cadre de la stratégie et de la gestion des risques</li> </ul>	3.3.3 Cartographie des principaux risques extra-financiers 5. Un investisseur responsable 6.1 Une volonté forte de réduire les émissions de CO <sub>2</sub> pour compte propre

### 7.1.2 Sustainable Finance Disclosure (SFDR)

Le tableau de correspondance ci-dessous permet de retrouver les différents éléments de la réglementation SFDR.

Réglementation SFDR	Chapitres
<b>Article 3 :</b> Transparence des politiques relatives aux risques en matière de durabilité	3.2 Gouvernance 3.3.3 Cartographie des principaux risques extra-financiers 5. Un Investisseur responsable
<b>Article 4 :</b> Transparence des incidences négatives en matière de durabilité au niveau des entités	3.2 Gouvernance 3.3.3 Cartographie des principaux risques extra-financiers 5. Un Investisseur responsable
<b>Article 5 :</b> Transparence des politiques de rémunération	3.2.1 Inclusion de la RSE dans les politiques de rémunération

La liste des produits et supports financiers article 8 et 9 de Société Générale Assurances (périmètre France) est disponible en suivant les liens suivants : [Sogécap](#), [Antarius](#), [Oradéa Vie](#).

#### Prise en compte des principales incidences négatives (PAI) dans les décisions d'investissements

Les Principales Incidences Négatives (PAI) ont été définies par l'UE comme « des effets négatifs, importants ou susceptibles d'être

importants sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement ».

Les déclarations sur les principales incidences négatives de nos entités concernées sont disponibles sur les sites institutionnels respectifs.

## 7.2 - LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES

En 2015, les Nations Unies ont lancé les 17 objectifs de développement durable (ODD) qui ont été adoptés par 193 pays. Les ODD définissent un ensemble d'objectifs à atteindre d'ici 2030 qui visent à mettre fin à la pauvreté, à la faim et aux inégalités, tout en luttant contre le changement climatique, en améliorant la santé et l'éducation et en renforçant les institutions à l'échelle mondiale. Contrairement

aux précédents objectifs du Millénaire pour le développement, les ODD mettent non seulement l'accent sur le rôle des secteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, mais aussi sur le rôle des entreprises pour qu'elles opèrent de manière responsable et saisissent les opportunités de résoudre les défis sociétaux.

Pour plus d'informations sur les ODD de l'ONU et leurs objectifs sous-jacents, veuillez consulter : <https://sustainabledevelopment.un.org/>.



## 7.3 - CONSOMMATIONS DE RESSOURCES ET ÉMISSIONS DE CARBONE : NOTE MÉTHODOLOGIQUE ET PÉRIMÈTRE DE REPORTING

Pour les consommations de ressources et émissions de carbone pour compte propre, le présent rapport couvre le périmètre suivant :

- pour la France : Sogécap, Oradéa Vie, Sogessur et Antarius ;
- pour l'international :
  - 3 filiales consolidées : la Marocaine Vie (Maroc), Komercni Pojistovna (République Tchèque), Sogelife (Luxembourg) ;
  - Brd Fond De Pensii et Brd Asigurari De Viata (Roumanie).

Sont exclues du périmètre de reporting les succursales suivantes :

- Société Générale Insurance Allemagne,
- Société Générale Insurance Italie,
- Société Générale Insurance Pologne,
- Société Générale Insurance Roumanie.

Les entités du périmètre de reporting représentaient à fin 2022 plus de 97 % du chiffre d'affaires de Société Générale Assurances.

Les données environnementales, sociales, et RH sont saisies dans l'outil « Planethic Reporting », agréant les informations de l'ensemble des entités du groupe Société Générale. La majorité des indicateurs RH et environnementaux présentés dans ce rapport sont calculés selon le référentiel Groupe Société Générale.

Les facteurs d'émissions retenus sont soit issus de la Base carbone, soit issus de la méthodologie utilisée par le groupe Société Générale

et basée sur le GHG Protocol (notamment lorsque les facteurs d'émissions ne sont pas dans la Base Carbone ou que ceux utilisés par le Groupe Société Générale sont plus précis, par exemple pour le facteur d'émissions du papier).

Pour les données 2022, la période de référence retenue pour les données environnementales (relevé des consommations de ressources et émissions de CO<sub>2</sub>) va du 01/10/2021 au 30/09/2022 (sauf indication contraire), pour les données RH du 01/01 au 31/12/2022.

## 7.4 - MÉTHODOLOGIE AMUNDI D'ÉVALUATION ESG DES ACTIFS

Société Générale Assurances a confié à Amundi l'évaluation ESG de la quasi-totalité de son portefeuille d'actifs depuis janvier 2017, s'appuyant sur son expertise méthodologique. Les illustrations,

graphes et tableaux présentés ci-après sont établis sur des données au 31 décembre 2022 et sur la base d'informations fournies par Amundi AM, sauf mention contraire.

**L'approche méthodologique distingue les émetteurs privés (entreprises), des États.**

### ANALYSE ESG DES ENTREPRISES

L'analyse ESG des entreprises repose sur un modèle propriétaire développé par Amundi. Il vise à étudier les entreprises sur les angles Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Amundi fonde son analyse ESG des entreprises sur une approche dite « Best in Class ». Chaque émetteur est évalué par une note chiffrée, échelonnée autour de la moyenne de son secteur, permettant de distinguer les meilleures et les pires pratiques sectorielles. L'évaluation d'Amundi repose sur une combinaison de données extra-financières externes et d'analyses qualitatives sectorielles et thématiques. La note attribuée par Amundi se situe sur une échelle de notation allant de A pour les meilleures pratiques à G pour les moins bonnes. Les entreprises qui font l'objet d'une notation G sont exclues de nos fonds gérés activement.

Le processus d'analyse d'Amundi examine le comportement des entreprises dans trois domaines : Environnement, Social et Gouvernance (ESG). Amundi évalue l'exposition des entreprises aux risques et opportunités ESG, y compris les facteurs de durabilité et les risques de durabilité, et la manière dont les entreprises gèrent ces défis dans leur secteur respectif. Concernant les entreprises émettant des titres cotés, Amundi note les émetteurs quel que soit le type d'instrument, action ou dette.

### A Dimension Environnementale

Cette analyse consiste à évaluer la manière dont les entreprises gèrent les risques et les opportunités liés aux questions environnementales. Elle examine leur capacité à contrôler leur impact environnemental direct et indirect, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité.

### B Dimension Sociale




Dans cette dimension, nous mesurons la manière dont un émetteur gère son capital humain et ses parties prenantes, en nous appuyant sur des principes fondamentaux de portée universelle. Le « S » de l'ESG couvre plusieurs notions : l'aspect social lié au capital humain d'un émetteur, ceux liés aux droits de l'homme en général, et les responsabilités envers les parties prenantes.

### C Dimension Gouvernementale

Dans cette dimension, nous évaluons la capacité d'un émetteur à garantir un cadre de gouvernance d'entreprise efficace qui lui permette d'atteindre ses objectifs à long terme (par exemple, garantir la valeur de l'émetteur sur le long terme).

La méthodologie d'analyse est fondée sur un référentiel de 38 critères. Parmi eux, 17 sont trans-sectoriels, c'est-à-dire communs à toutes les entreprises, quel que soit leur secteur d'activité, et 21 sont sectoriels, propres aux enjeux de différents secteurs. Ces critères ont été définis pour évaluer la manière dont les questions de durabilité peuvent affecter l'émetteur ainsi que la manière dont celui-ci se les approprie. L'impact sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité des mesures d'atténuation prises, sont également examinés. Tous les critères sont disponibles dans les outils de gestion des gérants de portefeuilles.

Le tableau ci-dessous présente le référentiel d'analyse d'Amundi :

	<b>ENVIRONNEMENT</b> 	<b>SOCIAL</b> 	<b>GOVERNANCE</b> 
<b>17 CRITÈRES GÉNÉRIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Émissions &amp; Énergie</li> <li>Gestion de l'eau</li> <li>Biodiversité &amp; Pollution</li> <li>Fournisseurs (enjeux environnementaux)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Santé et sécurité</li> <li>Conditions de travail</li> <li>Relations sociales</li> <li>Fournisseurs (enjeux sociaux)</li> <li>Responsabilité produits/clients</li> <li>Communautés locales et droits de l'homme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Structure de conseil</li> <li>Audit &amp; Contrôle</li> <li>Rémunération</li> <li>Droits de actionnaires</li> <li>Déontologie</li> <li>Pratiques fiscales</li> <li>Stratégie ESG</li> </ul>
<b>21 CRITÈRES SPÉCIFIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Énergie propre</li> <li>Voiture verte</li> <li>Chimie verte</li> <li>Construction durable</li> <li>Gestion durable des forêts</li> <li>Recyclage du papier</li> <li>Finance éco-responsable</li> <li>Assurance éco-responsable</li> <li>Business vert</li> <li>Emballage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bioéthique</li> <li>Marketing responsable</li> <li>Produits sains</li> <li>Risques liés au tabac</li> <li>Sécurité des véhicules</li> <li>Sécurité des passagers</li> <li>Responsabilité média</li> <li>Cyber-sécurité &amp; Vie privée</li> <li>Fracture numérique</li> <li>Accès aux soins</li> <li>Accès aux services financiers</li> </ul>	

Pour être efficace, l'analyse ESG doit être capable de cibler les critères clés en fonction de l'activité et le secteur de l'entreprise. La pondération des critères ESG est un élément crucial de l'analyse ESG. Pour chaque secteur, les analystes ESG pondèrent plus fortement 4 à 5 critères jugés clés.

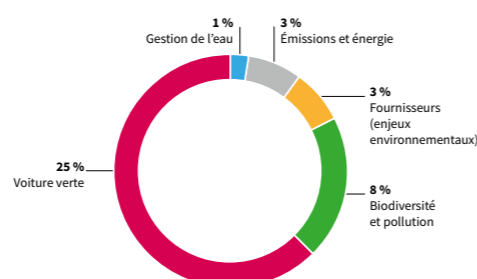
Les analystes ESG sont particulièrement attentifs chaque fois que le risque encouru par une société sur un critère ESG donné est jugé élevé et significatif.

**Exemple de pondérations**

	<b>E</b>	<b>S</b>	<b>G</b>
Automobile	<b>40 %</b>	34 %	26 %
Banque	24 %	29 %	<b>47 %</b>
Télécommunications	15 %	53 %	32 %

À titre d'exemple, dans le secteur automobile, les émissions de CO<sub>2</sub> sont fortement liées aux flottes des véhicules automobiles des constructeurs. Les analystes ESG se concentreront donc sur les investissements en recherche et développement consacrés à l'efficacité énergétique des véhicules et aux véhicules alternatifs (électriques, hybrides). Ce critère « Émissions et Énergie » est d'autant plus pertinent qu'il représente un risque pour les constructeurs automobiles (par exemple une part de marché potentielle pour les véhicules économes en énergie en raison de l'augmentation des coûts du carburant).

**Répartition du critère environnemental dans le secteur automobile**



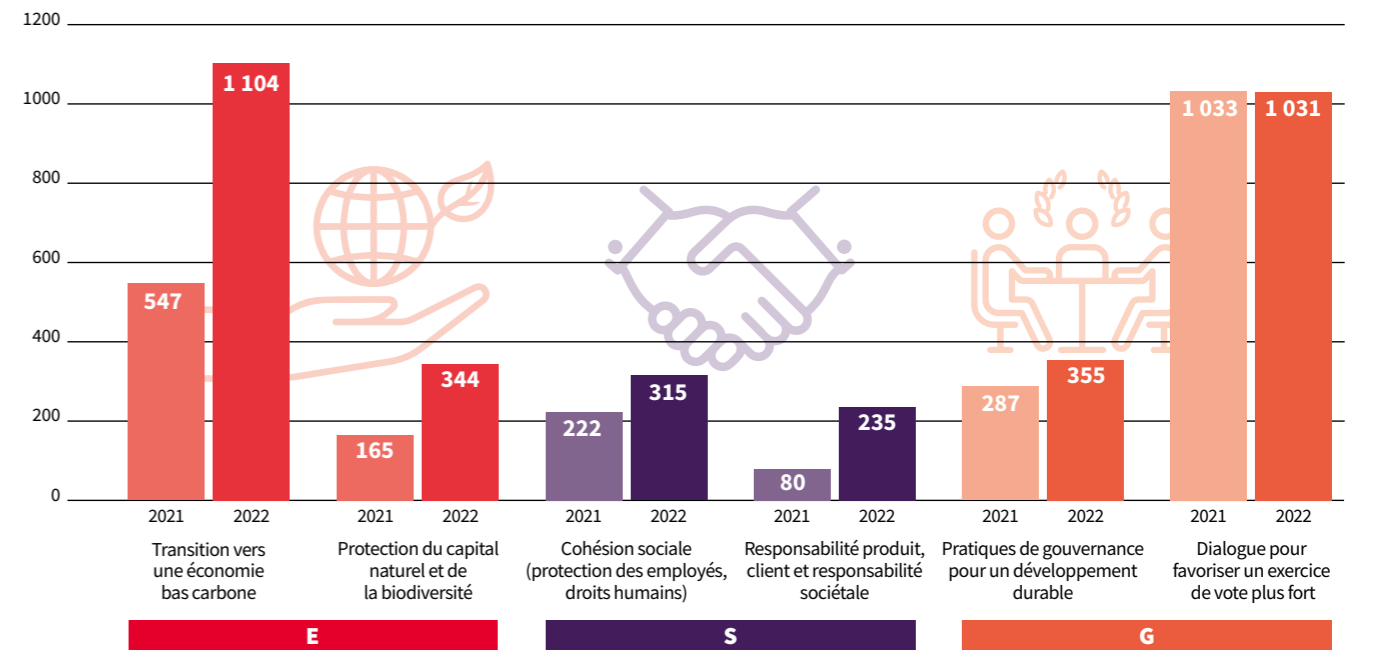
**La méthodologie et le processus de notation ESG**

La notation ESG d'un émetteur est la moyenne pondérée des notes attribuées aux dimensions E, S et G, chaque dimension étant elle-même la moyenne pondérée des valeurs qui la composent. Les résultats de chacun des scores des 38 critères sont traduits en une note ESG de A à G. À l'issue de ce processus, les entreprises bénéficient d'une notation ESG de A à G. Chaque émetteur se voit attribuer une seule notation ESG, quel que soit l'univers de référence retenu.

La notation ESG est « secteur neutre », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié, ou au contraire, défavorisé. Les notes ESG sont mises à jour mensuellement sur la base des données brutes communiquées par nos fournisseurs externes. L'évolution des pratiques ESG des émetteurs est suivie en permanence. Les analystes ESG réajustent régulièrement leur analyse et leur méthodologie de notation, en fonction de l'environnement et des événements qui peuvent l'affecter.

**Sujets abordés par critère en 2022 dans le cadre de la politique d'engagement d'Amundi auprès de 2 115 entreprises :**

2 115 émetteurs uniques engagés en 2022 (1 364 en 2021, 878 en 2020).



Source Amundi. Statistique Engagement 2022.

**Analyse ESG des États**

L'analyse ESG des États repose sur un modèle d'évaluation propriétaire établi à partir de données fournies par Verisk Maplecroft. Ce fournisseur présente l'avantage d'offrir 160 indices (i.e. indicateurs) représentatifs des différents risques ESG auquel un pays peut être

exposé, il permet également une agrégation personnalisée. Nous avons ainsi retenu une cinquantaine d'indices qui contribuent à alimenter le référentiel que nous avons créé.

Le tableau ci-dessous présente le poids des piliers E, S et G ainsi que les critères et indices qui ont été déterminés et retenus par Amundi.

Piliers	Indicateurs niveau 1	Indicateurs niveau 2
<b>Environnement</b> 40%	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Climat</li> <li>• Capital Naturel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transition climat</li> <li>• Stress Hydrique</li> <li>• Biodiversité et protection des régions</li> <li>• Gaspillage</li> </ul>
<b>Social</b> 28%	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droits Humains</li> <li>• Cohésion Sociale</li> <li>• Capital Humain</li> <li>• Droits Civils</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécurité</li> <li>• Travail forcé</li> <li>• Salaires décents</li> <li>• Pauvreté</li> <li>• Éducation</li> <li>• Santé</li> <li>• Liberté d'opinion et d'expression</li> </ul>
<b>Gouvernance</b> 32%	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Efficacité gouvernementale</li> <li>• Environnement économique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Corruption</li> <li>• Démocratie</li> <li>• Audit et reporting</li> <li>• Protections des investisseurs</li> </ul>

La variété d'indices offre une grande flexibilité et le recours à ce fournisseur de données permet à Amundi d'affiner son référentiel d'analyse et d'élargir son périmètre de couverture.

Cette méthodologie permet de couvrir 198 pays qui sont évalués sur une échelle de A à G (A étant la meilleure note, G la moins bonne).

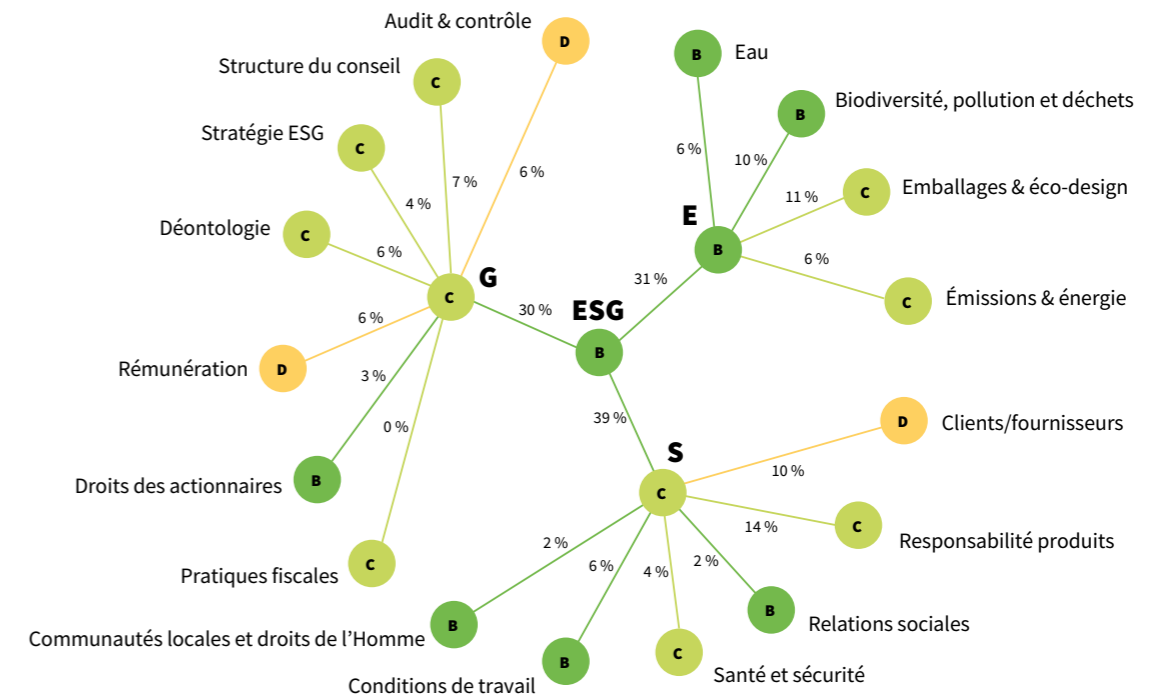
Verisk Maplecroft fournit également un indicateur de tendance et des mesures forwards-looking afin d'anticiper certains changements de score.

La méthodologie d'Amundi s'appuie sur une cinquantaine d'indicateurs ESG jugés pertinents par la recherche ESG d'Amundi pour

traiter les risques de durabilité et les facteurs de durabilité. Chaque indicateur peut combiner plusieurs points de données, provenant de différentes sources, y compris des bases de données internationales ouvertes (telles que celles du Groupe de la Banque mondiale, des Nations Unies, etc.) ou des bases de données propriétaires. Amundi a défini les pondérations de chaque indicateur ESG contribuant aux scores ESG finaux et aux différentes composantes (E, S et G).

Les indicateurs proviennent d'un fournisseur indépendant. Les indicateurs ont été regroupés en 8 catégories afin d'assurer une plus grande clarté, chaque catégorie entrant dans l'un des piliers E, S ou G. À l'instar de l'échelle de notation ESG des entreprises, le score ESG des émetteurs se traduit par une notation ESG allant de A à G.

<b>Environnement</b>	Changement Climatique - Capital naturel
<b>Social</b>	Droits humains - Cohésion sociale - Capital humain - Droits civils
<b>Gouvernance</b>	Efficacité gouvernementale - Environnement économique

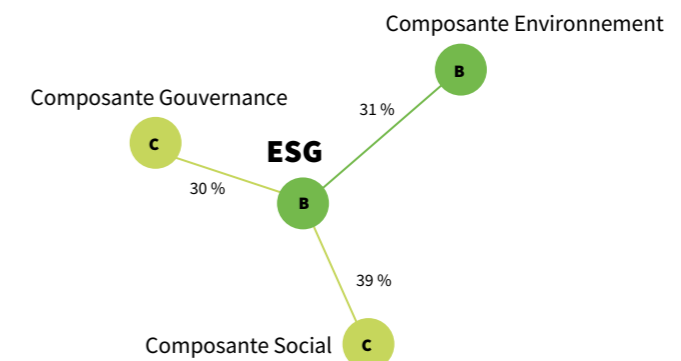


Source Amundi Outil SRI. Exemple donné à titre d'illustration.

Chaque évaluation de critère résulte de la combinaison de données en provenant d'agences de notations extra-financières telles que Vigéo-Eiris, MSCI, ISS-ESG et de la pondération propre à chaque secteur, définie par les analystes ESG d'Amundi.

Ainsi, la note globale C de la composante Gouvernance repose sur des critères relatifs à la déontologie, aux droits des actionnaires, à la stratégie ESG, à la politique de rémunération, à la structure du conseil d'administration, à l'audit et au contrôle.

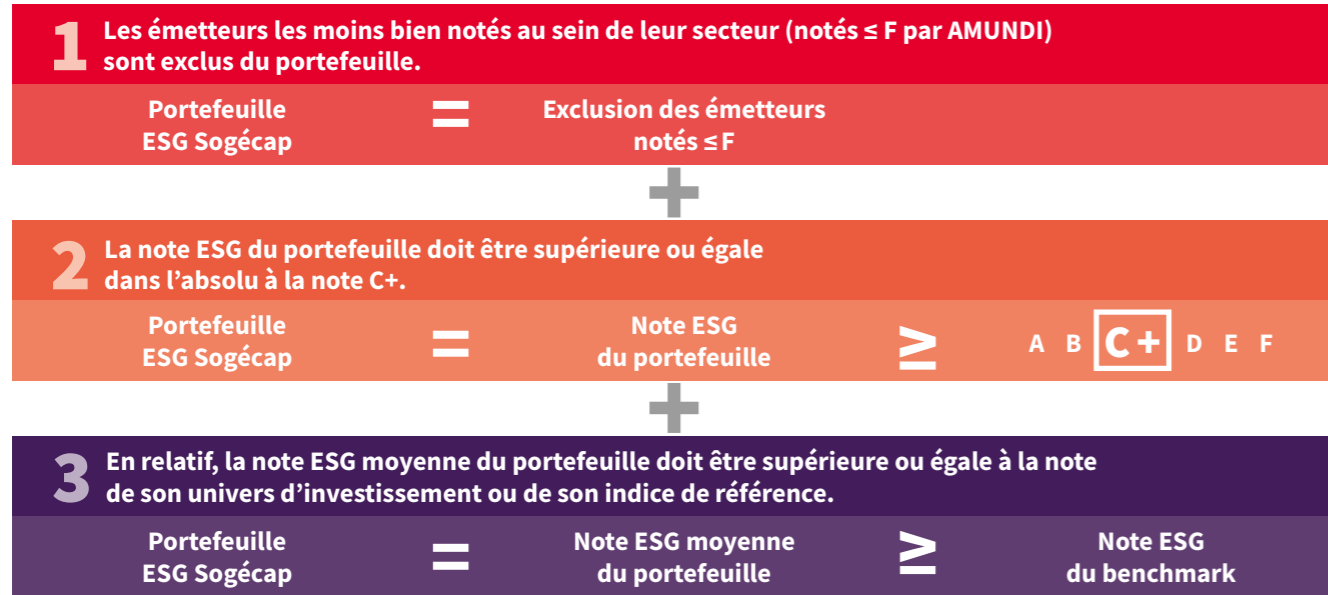
La note C de la composante Gouvernance, associée avec la note B de l'environnement et la note C de la composante sociale détermine la note ESG finale de B.



Source Amundi Outil SRI. Exemple donné à titre d'illustration.

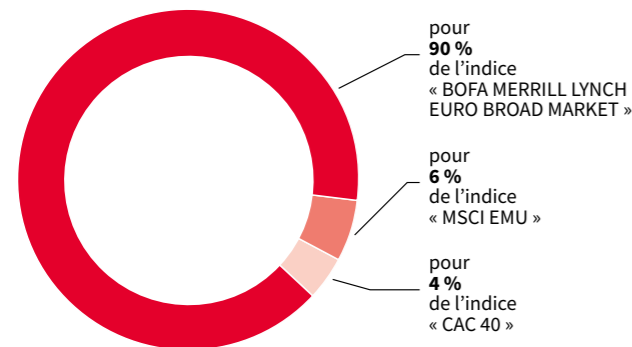
### Prise en compte de la note ESG dans le processus d'investissement

Le processus d'investissement se déroule en 3 étapes :

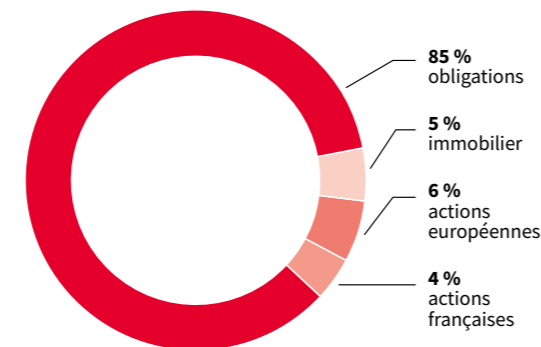


En vue d'établir un benchmark, Sogécap a constitué un indice de référence reflétant la structure d'investissement de son portefeuille d'actifs.

L'indice benchmark retenu par Sogécap est composé :



Cet indice composite reflète la structure du portefeuille du groupe Sogécap qui globalement se décompose ainsi :



Cet indice permet de le positionner par rapport à un portefeuille aux caractéristiques d'investissement comparable, et d'en faire le suivi dans le temps.

## 7.5 - MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE ESG SUSTAINALYTICS

### Risques non gérés

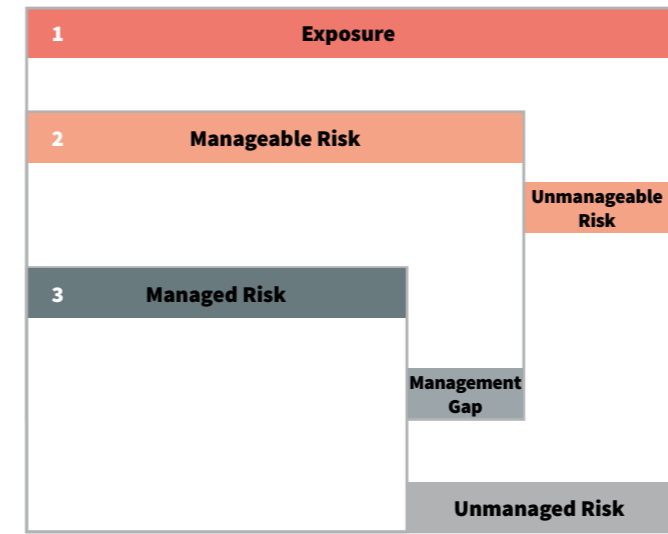
**Risques non gérés au niveau des enjeux et au niveau global**  
Les scores finaux du classement des risques ESG sont une mesure du risque non géré, qui est défini comme le risque ESG matériel qui n'a pas été maîtrisé par une entreprise. Il comprend deux types de risque : le risque ingérable, qui ne peut être traité par les initiatives

de l'entreprise, ainsi que le déficit de gestion. Le déficit de gestion représente les risques qui pourraient potentiellement être gérés par l'entreprise mais qui ne le sont pas suffisamment selon l'évaluation de Sustainalytics.

### Une notation en trois étapes

Le système de notation des risques ESG d'une entreprise se déroule en trois étapes (de haut en bas, voir tableau 1). **1** Le point de départ est la détermination de l'exposition. **2** L'étape suivante consiste à évaluer la gestion et le degré de gestion du risque, **3** et la dernière étape consiste à calculer le risque non géré. Cette structure s'applique à chacun des enjeux ESG matériels ainsi qu'à la notation globale des risques ESG de l'entreprise.

Tableau 1 : notation des risques ESG - la structure de notation



<b>Company Exposure</b>	=	Subindustry Exposure	*	Issue Beta	=	12
	=	8	*	1,58	=	12
<b>Manageable Risk</b>	=	Company Exposure	*	MRF	=	10,8
	=	12	*	90 %	=	10,8
<b>Managed Risk</b>	=	Manageable Risk	*	Management score (as %)	=	8,1
	=	10,8	*	75 %	=	8,1
<b>Unmanaged Risk</b>	=	Company Exposure	-	Managed Risk	=	3,9
	=	12	-	8,1	=	3,9

Source : Sustainalytics

### Distinction entre les risques gérables et non gérables

La barre « exposure » de l'illustration ci-dessus représente l'exposition au risque ESG d'une entreprise au niveau des trois enjeux. Au niveau inférieur, les risques gérables sont séparés des risques non gérables. Le risque non géré est l'une des deux composantes du risque non géré, comme le montre l'illustration ci-dessus. La deuxième composante est le déficit de gestion qui concerne la partie gérable des risques ESG matériels auxquels une entreprise est confrontée et reflète l'incapacité de l'entreprise à gérer suffisamment ces risques.

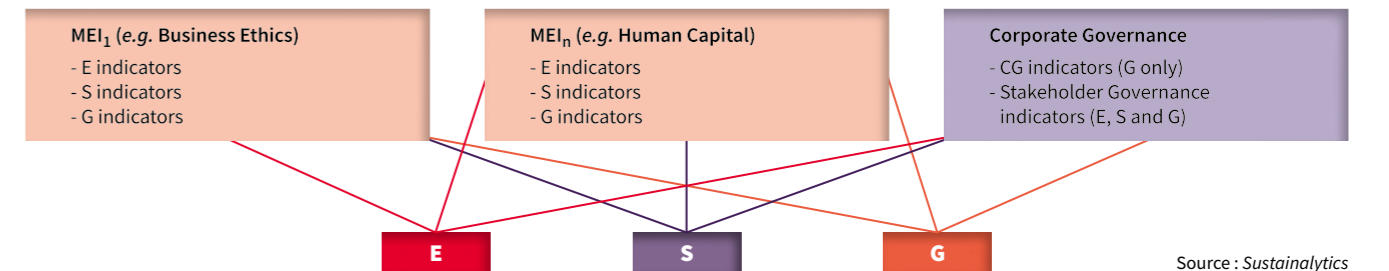
### Risque total non géré

Le score final de la notation des risques ESG est calculé comme la somme des scores individuels des risques non gérés. Il s'agit du risque global non géré d'une entreprise. Comme on peut également le voir dans le tableau, le risque non géré est la combinaison du déficit de gestion et des risques non gérables d'une entreprise. Autrement dit, il s'agit de la différence entre l'exposition d'une entreprise et son risque géré.

### Scores des groupes E/S/G

**Fournir des informations supplémentaires sur le E, le S et le G**  
Les notations de risque ESG sont basées sur une notion absolue du risque et sont structurées autour des questions ESG importantes auxquelles les entreprises sont exposées à des degrés divers. Ces questions ESG importantes peuvent avoir un caractère purement environnemental, social ou de gouvernance. Toutefois, il s'agit généralement d'un mélange ou d'une combinaison de deux ou trois de ces éléments. Par conséquent, les notations des enjeux E/S/G que fournit Sustainalytics ont été construites comme des combinaisons linéaires des notations qu'ils génèrent au niveau des questions ESG matérielles, où les pondérations reflètent l'importance relative des indicateurs de gestion et d'événement respectivement pour chaque question. Tous les indicateurs de gestion et d'événement ont une correspondance univoque avec les enjeux ESG (c'est-à-dire qu'ils sont soit classés E, S ou G). De plus, les notations des enjeux E/S/G ne font pas partie de l'architecture des notations de risque ESG. Ils ne sont pas utilisés pour calculer la notation mais sont fournis à titre d'information supplémentaire et pour servir des cas d'utilisation spécifiques.

Figure 6 : notation des enjeux E/S/G en tant que combinaisons linéaires des scores de l'IEM



Source : Sustainalytics

## 7.6 - MÉTHODOLOGIE GBS D'ANALYSE DE L'EMPREINTE BIODIVERSITÉ (CDC BIODIVERSITÉ/CARBON 4)

L'impact du portefeuille sur la biodiversité a été évalué grâce à la base de données BIA-GBS (*Biodiversity Impact Analytics powered by the Global Biodiversity Score™*) développée par la CDC Biodiversité (filiale de la Caisse des Dépôts) en partenariat avec Carbon 4.

Le GBS peut être vu comme l'équivalent du bilan carbone pour la biodiversité, bien qu'il soit difficile de résumer les enjeux de biodiversité en un indicateur unique. Il permet de mesurer l'empreinte biodiversité des entreprises d'un portefeuille financier en liant les données sur l'activité économique aux pressions sur la biodiversité, puis en traduisant ces pressions en impact sur la biodiversité.

Cet impact est exprimé en « MSA.km<sup>2</sup> ». La MSA (*Mean Species Abundance* ou Abondance moyenne des espèces) est une métrique reconnue par la communauté scientifique permettant d'agréger différents types d'impacts sur la biodiversité. Elle permet d'évaluer l'intégrité des écosystèmes en mesurant l'abondance moyenne des espèces en un lieu donné.

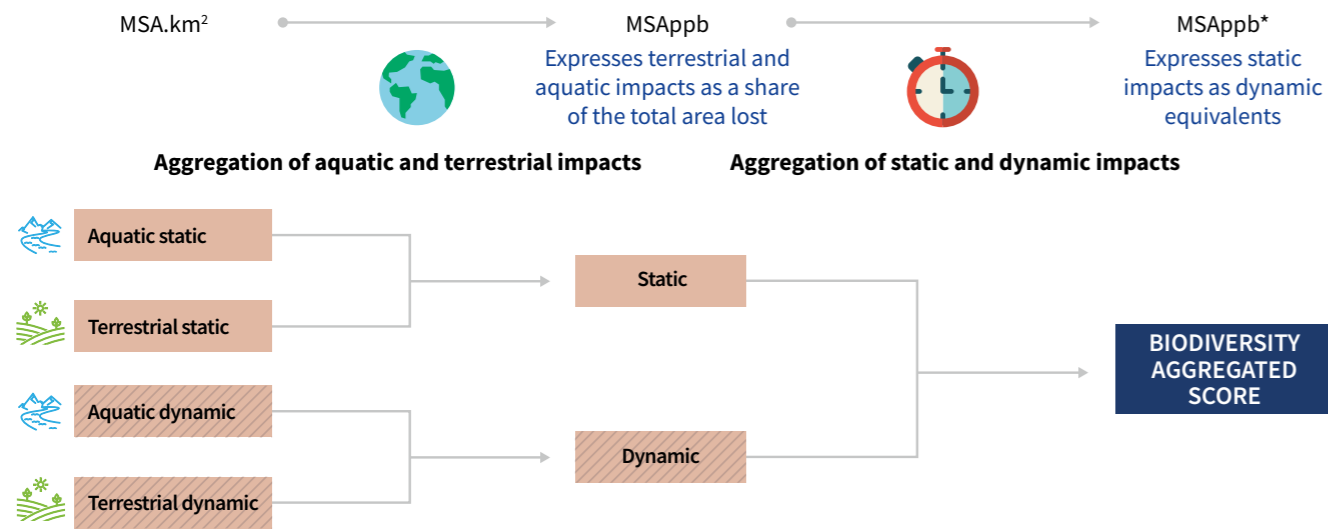
Cette mesure est exprimée en pourcentage et caractérise l'état des écosystèmes sur une échelle de 0 % à 100 %, où 100 % représente un écosystème vierge ou intact. Cette perte de biodiversité en MSA est ensuite multipliée par la surface occupée, en km<sup>2</sup>. **1 MSA km<sup>2</sup> perdu équivaut ainsi à destruction totale de 1 km<sup>2</sup> d'espace naturel initialement intact.**

Deux types d'impacts sont calculés pour deux types d'écosystèmes différents (terrestre et aquatique d'eau douce) :

- Les impacts statiques (stock), qui correspondent à l'ensemble des impacts cumulés négatifs ;
- Les impacts dynamiques (flux), qui correspondent aux impacts qui ont eu lieu au cours de l'année écoulée.

Pour pouvoir obtenir une mesure unique et comparable à partir de ces différents impacts, le MSA.km<sup>2</sup> est converti en « MSA part per billion » (« MSAppb\* »), indicateur agrégé tenant compte du poids relatif des différents impacts (statiques ou dynamiques) et écosystèmes (terrestre ou aquatique d'eau douce).

Figure 1 : extrait méthodologie du GBS de CDC Carbon 4



Enfin, le résultat du portefeuille est calculé en rapportant l'indicateur d'impact agrégé (« MSA.ppb\* ») de chaque entreprise composant le portefeuille à leur valeur d'entreprise. Il est exprimé en « MSAppb\* » par millions d'euros investis.

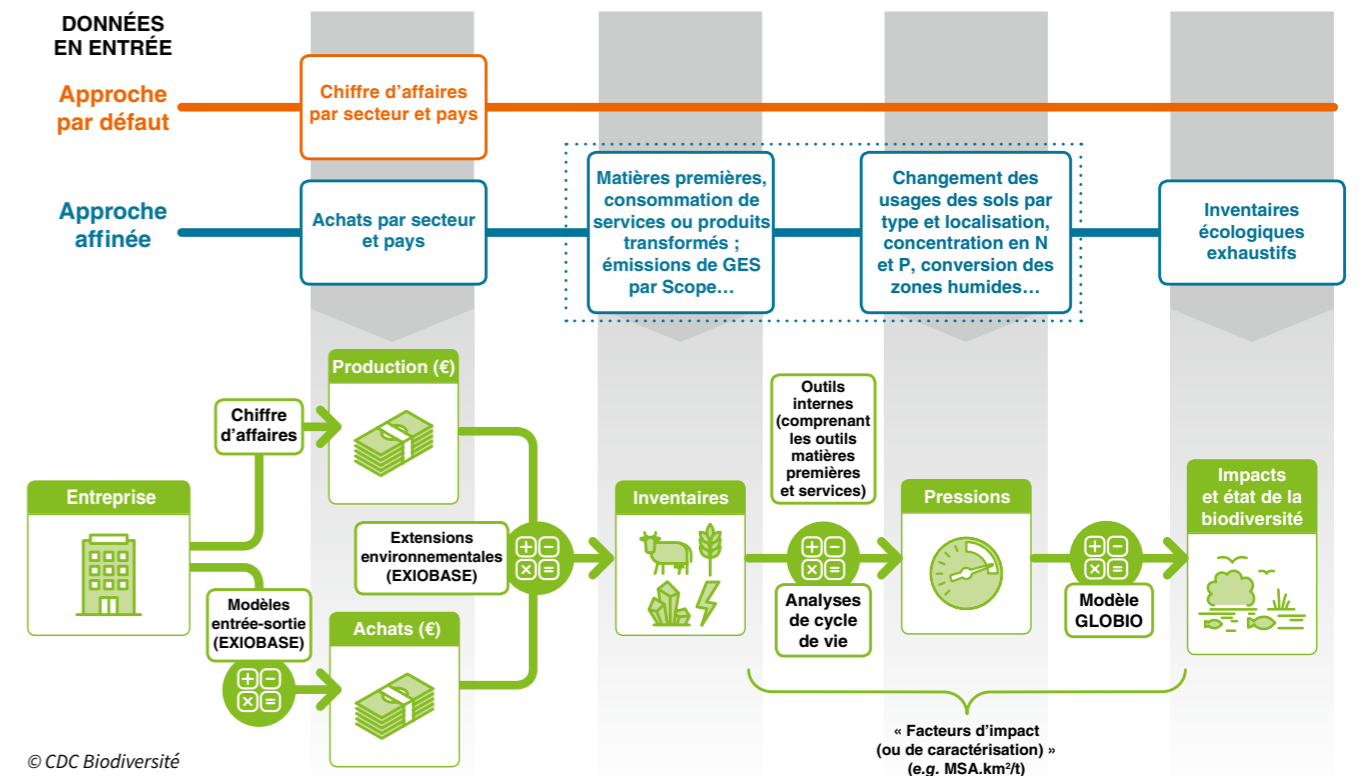
### Sources et outils

L'outil GBS s'appuie sur des modèles robustes et déjà existants afin de mener une évaluation aussi précise que possible :

- Les données financières (Facset/Carbon 4) ;
- Les données d'inventaires de matières premières produites/ achetées (cultures végétales, élevage, fourrage, bois, métaux et minerais, pétrole et gaz (modèle Exiobase)<sup>(1)</sup> ;
- Les données de pression (changement d'usage des sols, émissions de gaz à effet de serre, émissions de nutriments azote/phosphore, consommations et prélèvements d'eau) (modèle Globio)<sup>(2)</sup>.

3 étapes sont requises pour établir un lien entre activité économique de l'entreprise et les pressions affectant la biodiversité :

1. L'outil économique Exiobase permet d'établir les externalités de l'entreprise vis-à-vis de la biodiversité.
2. Les outils développés par l'équipe CDC Biodiversité permettent de comprendre dans quelle mesure la consommation de certaines matières premières ou services par l'organisation émettent une pression sur la biodiversité.
3. L'outil Globio étudie la pression de l'organisme pour quantifier son impact et ainsi lui attribuer un score, le *Global Biodiversity Score*.



### Production/achat

Le chiffre d'affaires par secteur d'activité, et pays ou région sert à évaluer la production de l'activité évaluée (outil FACSET). Dans le cas de l'évaluation d'actifs financiers tels qu'un portefeuille d'actions

cotées, cela peut inclure le chiffre d'affaires de plusieurs sociétés. Les achats associés à ce chiffre d'affaires sont évalués à l'aide du modèle entrées-sorties Exiobase.

(1) EXIOBASE – base de données mondiale qui propose des tableaux entrées-sorties (input-output, MR-IOT) et des tableaux ressources-emplois (*supply-use*, MR-SUT) détaillés, multirégionaux et étendus à l'environnement – qui permettent notamment de définir quels changements d'usage des terres, de l'eau, quelles émissions, etc. sont liés aux activités économiques des entreprises (ex. combien de matières premières à besoin Nestlé pour faire le café ou les barres chocolatées).

(2) GLOBIO – modèle développé et créé par un consortium composé du Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature du programme des Nations unies pour l'environnement (WCMC), du programme des Nations unies pour l'environnement GRID-Arendal et de l'Agence néerlandaise d'évaluation environnementale de PBL a entrepris d'étendre et d'améliorer le modèle GLOBIO. Le modèle a été conçu pour calculer l'impact de pressions environnementales sur la biodiversité dans le passé, le présent et le futur.

## Inventaires

Les données sur la production et les achats sont converties en données sur les matières premières et produits transformés et les émissions grâce aux extensions environnementales d'Exiobase.

La consommation de services est une autre donnée utilisée pour évaluer les pressions qui ne sont pas liées à la consommation de matières premières ou de produits raffinés (par exemple l'empieusement ou les changements d'utilisation des sols causés par le tourisme vert ou encore les bureaux).

À l'issue de cette étape, le modèle Exiobase a évalué les pressions qu'une activité exerce sur la biodiversité.

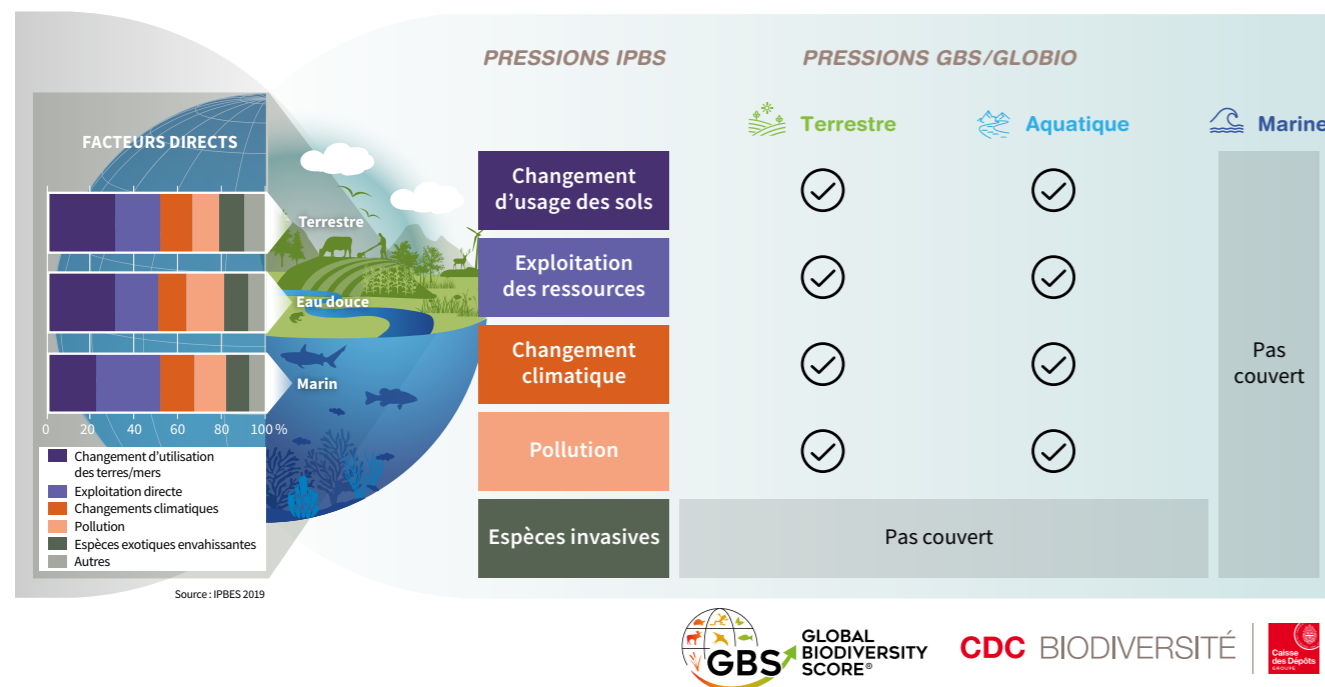
## Pressions

Les pressions terrestres et d'eau douce (ou aquatiques) sont évaluées à partir des inventaires à l'aide d'une gamme d'outils internes, potentiellement complétés par des Analyses de Cycle de Vie (ACV). En particulier, les outils d'analyse des matières premières et services développés par CDC Biodiversité sont utilisés pour associer des quantités de consommation de produits ou de services à des pressions.

### État de la biodiversité et impacts sur la biodiversité.

L'état de la biodiversité, et donc les impacts sur la biodiversité, sont évalués à l'aide des relations pression-impact (équations) de Globio. Le terme « facteur d'impact » pourrait être utilisé pour décrire les coefficients issus du GBS pour calculer directement l'impact en MSA.km<sup>2</sup>\* de n'importe quelle quantité d'inventaire ou de pression.

Le GBS couvre la plupart des pressions sur la biodiversité que l'on retrouve dans les rapports de l'IPBES<sup>(1)</sup>. Il ne couvre pas encore la pression liée aux espèces invasives et n'intègre pas les écosystèmes aquatiques marins :



## 7.7 - MÉTHODOLOGIE D'ALIGNEMENT 2 °C TRUCOST

### 7.7.1 Scénarios et méthodologie d'alignement 2 °C

Les scénarios utilisés dans le cadre de l'étude de l'alignement 2 °C sont les suivants :

1. Scénarios de l'Agence internationale de l'énergie (AIE)<sup>(1)</sup> tirés de *Energy Technology Perspectives* 2017 fournissant des paramètres d'évaluation SDA conformes à 1,75 °C, 2 °C et 2,7 °C de réchauffement global.
2. Scénarios RCP (Representative Concentration Pathways) utilisés dans le rapport AR5 du GIEC<sup>(2)</sup>, fournissant des paramètres d'évaluation GEVA compatibles avec un réchauffement de 2 °C, 3 °C, 4 °C et 5 °C (RCP 2.6 ; 4.6 ; 6 ; 8.5).
3. Scénario 1,5 °C de la *Science Based Targets Initiative*<sup>(3)</sup>, fournissant des paramètres d'évaluation GEVA compatibles avec un réchauffement de 1,5 °C.

Les entreprises GEVA sont soumises aux scénarios RCP créés par le GIEC ainsi que le scénario 1,5 °C du SBTi. Afin de jauger leur niveau de température futur, les entreprises sont donc testées par rapport aux scénarios RCP 2.6, 4.6, 6 et 8.5W. Afin de déterminer précisément les taux de réduction d'intensité carbone nécessaires pour les scénarios RCP 2.6, 4.6, 6 et 8.5W, une série temporelle d'émissions provenant des différents gaz à effet de serre des scénarios RCP est d'abord convertie en équivalents CO<sub>2</sub>e. Les intensités sont ensuite calculées en divisant la série temporelle d'émissions de CO<sub>2</sub>e par une série temporelle du PIB mondial qui s'écoule sur le même horizon de temps. Pour le scénario 1,5 °C, un taux de réduction d'intensité de 7 % par an est utilisé. Ce taux est celui recommandé par la *Science Based Targets Initiative* (SBTi).

Les entreprises SDA sont soumises aux scénarios élaborés par l'Agence internationale de l'énergie dans le rapport *Energy Technology Perspectives* (ETP) 2017. Afin de déterminer précisément les réductions d'intensité de carbone nécessaires par scénario, les émissions de carbone par secteur SDA sont divisées par les données de production, et ce tout au long de l'horizon 2012-2023.

Le niveau de détail en termes d'émissions de carbone pour ces secteurs à fortes intensités est plus granulaire et permet donc une analyse plus précise de leur alignement 2 °C.

### Pourquoi Trucost utilise les scénarios du GIEC et de l'AIE ?

Nous considérons le GIEC et l'AIE comme des organisations crédibles et reconnues au niveau international. Bien qu'il existe de très nombreux scénarios publiés par de nombreux auteurs, les scénarios RCP sont les plus répandus, et sont ceux employés au sein du dernier rapport publié par le GIEC (AR5). Ces scénarios sont également spécifiquement ceux prescrits par l'agence PRI en matière d'analyse prospective. Ces scénarios ont ensuite été complétés par les données du scénario 1,5 °C du SBTi.

Les scénarios élaborés par l'Agence internationale de l'énergie dans le rapport *Energy Technology Perspectives* (ETP) 2017 sont parmi les seuls qui comportent suffisamment de détails à l'échelle sectorielle (données de production et émissions de carbone), pour permettre la mise en œuvre de l'approche SDA. Elle est également la source référencée par l'article scientifique dans lequel la méthodologie SDA a été publiée pour la première fois. Pour l'heure, nous ne disposons pas de méthodologie alternative qui permettrait de calculer les intensités des secteurs SDA avec le même niveau de détail.

Scénario 2DS de l'AIE : Le scénario 2DS projette un système énergétique global compatible avec une probabilité d'au moins 50 % de limiter l'augmentation moyenne de la température mondiale à 2 °C. Le scénario 2DS limite à 1000 GtCO<sub>2</sub> le total des émissions de carbone liées à la production d'énergie cumulées entre 2015 et 2100. Le scénario émet également l'hypothèse que les émissions de carbone provenant de la combustion de carburant et la production de matières premières dans le secteur de l'industrie seront réduites de près de 60 % d'ici 2050 (par rapport 2013). Les émissions de carbone continueraient ensuite de décliner après 2050 jusqu'à ce que la neutralité carbone soit atteinte.

Veuillez consulter <https://www.iea.org/reports/energy-technology-perspectives-2017> pour de plus amples informations.

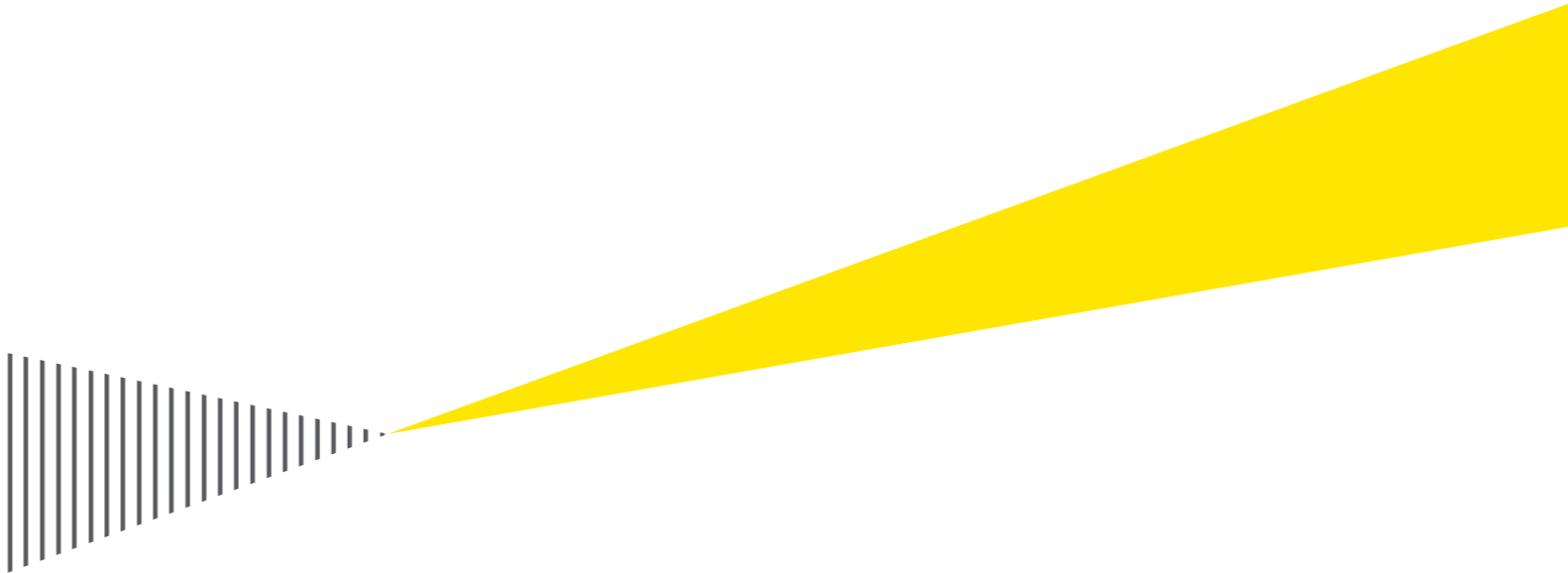
(1) Plateforme inter-gouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.

(1) *Energy Technology Perspectives* (ETP) 2017 - <https://www.iea.org/reports/energy-technology-perspectives-2017>

(2) *IPCC Fifth Assessment Report* - <https://www.ipcc.ch/assessment-report/ar5/>

(3) *Science Based Target Initiative, Business Ambition for 1.5°C* - <https://sciencebasedtargets.org/methods/>

**7.8 - RAPPORT D'ASSURANCE DU VÉRIFICATEUR  
INDÉPENDANT**



**Sogecap**  
Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la  
déclaration consolidée de performance extra-financière

EY & Associés



## Sogecap

Exercice clos le 31 décembre 2022

### Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC (Accréditation COFRAC Inspection, n°3-1681, portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la société Sogecap (ci-après « Entité »), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la conformité de la déclaration consolidée de performance extra-financière, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (ci-après la « Déclaration ») aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce et sur la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce (ci-après les « Informations ») préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

#### Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

#### Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration ou disponibles sur demande au siège de la société Sogecap.

#### Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

#### Responsabilité de l'Entité

Il appartient au conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'Entité tel que mentionné ci-avant.

#### Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;

- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

#### Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)<sup>1</sup>.

#### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

#### Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre avril et juin 2023 pour une durée totale d'intervention de trois semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené 8 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment la RSE, les ressources humaines, le marketing et les investissements.

#### Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;

<sup>1</sup> ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du Code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>e</sup> alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du même code ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du Code de commerce ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'Entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès de Sogecap France et couvrent entre 78 % et 97 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests (78 % des effectifs et 97 % des actifs sous gestion hors unités de compte) ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 9 juin 2023

L'organisme tiers indépendant  
EY & Associés



Caroline Delérable  
Associée, Développement Durable

**Annexe : informations considérées comme les plus importantes**

Informations sociales	
<i>Informations quantitatives (indicateurs clé de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Montants des investissements « verts » du portefeuille d'actifs (Md €).</li> <li>- Consommation totale d'énergie (MWh).</li> <li>- Score NPS.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les engagements de finance responsable.</li> <li>- Le développement des investissements durables et verts.</li> <li>- L'intégration ESG dans la politique d'investissement.</li> <li>- Les offres de produits responsables.</li> <li>- Les actions de mesure et d'amélioration de la satisfaction client.</li> </ul>
Informations environnementales et métiers	
<i>Informations quantitatives (indicateurs clé de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre d'heures de formation moyen par salarié ayant suivi au moins une formation dans l'année.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les dispositifs de formation.</li> <li>- Les dispositifs de bien-être au travail.</li> <li>- Les dispositifs mis en place concernant la diversité et l'égalité femmes / hommes.</li> <li>- La prévention du harcèlement et des comportements inappropriés.</li> </ul>

# AVERTISSEMENTS

## AMUNDI

Les graphiques et données sont extraits de reporting fournis par Amundi AM, basés sur les actifs compris dans les portefeuilles à fin décembre 2022. Les informations sont données à titre illustratif.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations, prévisions et analyses fournies ne sont pas garanties. Elles sont établies sur des sources considérées comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis. Les informations et prévisions sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données de marché constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution.

Amundi n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toute information contenue

## TRUCOST

Les documents ont été préparés uniquement à titre informatif sur la base d'informations généralement à la disposition du public et provenant de sources jugées fiables. Le contenu de ces documents (y compris le texte, les données, rapports, images, photos, graphiques, diagrammes, animations, vidéos, recherches, évaluations, modèles, logiciels ou toute autre application ou réalisation à partir de ceux-ci ou toute partie de celui-ci (le « contenu ») ne peut être modifié, décomposé, reproduit ni distribué sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, ni stocké dans une base de données ou un système d'extraction, sans l'autorisation écrite préalable de Trucost ou de ses sociétés affiliées (collectivement, S&P Global). S&P Global, ses sociétés affiliées et leurs donneurs de licence ne garantissent pas l'exactitude, l'exhaustivité, l'actualité ou la disponibilité du contenu. S&P Global, ses sociétés affiliées et leurs donneurs de licence ne sont pas responsables des erreurs ou omissions, quelle qu'en soit la cause, ni des résultats obtenus par l'utilisation du contenu.

LE CONTENU EST FOURNI EN L'ÉTAT. S&P GLOBAL, SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES ET DONNEURS DE LICENCE DÉCLINENT TOUTE GARANTIE OU CONDITION EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, D'ABSENCE DE BOGUES, D'ERREURS LOGICIELLES OU DE DÉFAUTS, D'INTERRUPTION DU FONCTIONNEMENT DU CONTENU OU DE FONCTIONNEMENT DU CONTENU AVEC TOUTE CONFIGURATION LOGICIELLE OU MATÉRIELLE. En aucun cas, S&P Global, ses sociétés affiliées ou leurs donneurs de licence ne pourront être tenus responsables à l'égard de quiconque de tout dommage direct, indirect, accidentel, exemplaire, compensatoire, punitif, spécial ou consécutif, de coûts, de dépenses, de frais juridiques ou de pertes (y compris, sans s'y limiter, les pertes de revenus ou de bénéfices et les coûts d'opportunité) en rapport avec l'utilisation du contenu, même s'ils étaient informés de la possibilité de réalisation de ces dommages.

dans ce document ou pour toute décision prise sur la base des informations qui y sont contenues.

Toutes les marques et logos sont indiqués à titre illustratif dans ce document et appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

Informations réputées exactes au 31 décembre 2022.

Amundi Asset Management, société anonyme au capital de 1 086 262 605 euros – Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP04000036 – Siège social : 90, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France – 437 574 452 RCS Paris – [www.amundi.com](http://www.amundi.com)

Les opinions, citations et analyses de crédit et autres émises par Trucost constituent des déclarations d'opinion à la date à laquelle elles sont exprimées et non des déclarations factuelles ou relatives à des recommandations d'acheter, de détenir ou de vendre des titres ou de prendre des décisions d'investissement, et ne traitent pas de l'adéquation d'un titre. Trucost n'est pas tenue de mettre à jour le contenu après sa publication sous toute forme ni sous tout format. Le contenu ne doit pas être invoqué et ne remplace pas les compétences, le jugement et l'expérience de l'utilisateur, de sa direction, de ses salariés, de ses conseillers et/ou de ses clients lorsqu'ils prennent des décisions d'investissement ou d'autres décisions commerciales.

S&P Global maintient certaines activités de ses divisions séparées les unes des autres afin de préserver l'indépendance et l'objectivité de leurs activités respectives. Par conséquent, certaines divisions de S&P Global peuvent détenir des informations qui ne sont pas à la disposition d'autres divisions de S&P Global. S&P Global a mis en place des politiques et des procédures afin de préserver la confidentialité de certaines informations non publiques reçues dans le cadre de chaque processus d'analyse.

S&P Global peut recevoir une rémunération au titre de ses notations et certaines analyses, émises normalement par des émetteurs ou des souscripteurs de titres ou par des détenteurs d'obligations. S&P Global se réserve le droit de diffuser ses opinions et analyses. Les notations et analyses publiques de S&P Global sont mises à disposition sur ses sites Web, [www.standardandpoors.com](http://www.standardandpoors.com) (gratuitement) et [www.ratingsdirect.com](http://www.ratingsdirect.com) (sur abonnement), et peuvent être distribuées par d'autres moyens, notamment par le biais des publications de S&P Global et de tiers diffuseurs.

Des informations supplémentaires sur les frais de notation sont disponibles à l'adresse [www.standardandpoors.com/usratingsfees](http://www.standardandpoors.com/usratingsfees).

## SUSTAINALYTICS

Les informations, méthodologies, données et opinions contenues ou reflétées sont la propriété de *Sustainalytics* et/ou de ses fournisseurs tiers, destinées à un usage interne et non commercial, et ne peuvent être copiées, distribuées ou utilisées de quelque manière que ce soit, y compris par citation, sauf accord explicite contraire par écrit. Elles sont fournies à titre informatif uniquement et (1) ne constituent pas des conseils en investissement ; (2) ne peuvent être interprétées comme une offre ou une indication d'acheter ou de vendre des titres, de sélectionner un projet ou d'effectuer tout type de transaction commerciale ; (3) ne représentent pas une appréciation de la performance économique, des obligations financières ou de la solvabilité de l'émetteur.

Celles-ci sont basées sur des informations mises à disposition par des tiers, sujettes à des changements continus et ne sont donc pas garanties quant à leur qualité marchande, leur exhaustivité, leur exactitude ou leur adéquation à un usage particulier. Les informations et données sont fournies « telles quelles » et reflètent l'opinion de *Sustainalytics* à la date de leur élaboration et de leur publication. *Sustainalytics* ni aucun de ses fournisseurs tiers n'acceptent aucune responsabilité pour les dommages résultant de l'utilisation des informations, données ou opinions contenues dans ce document, de quelque manière que ce soit, sauf si la loi l'exige explicitement. Toute référence à des noms de tiers ou à des données de tiers est destinée à une reconnaissance appropriée de leur propriété et ne constitue pas un parrainage ou une approbation par ce propriétaire.

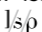
Une liste de nos fournisseurs de données tiers et de leurs conditions d'utilisation respectives est disponible sur notre site Web. Pour plus d'informations, visitez <http://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers>.



**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES**

SIÈGE SOCIAL : Tour D2 - 17 bis, place des Reflets - 92919 Paris La Défense Cedex

Crédit photo : Shutterstock - iStock by Getty Images, Luc Perenom.


Conception et réalisation :  s p




N° ADEME : FR231725 031VZM

## RENDEZ-VOUS SUR

---

 Société Générale Assurances

 @SG\_Assurances

[assurances.societegenerale.com](https://assurances.societegenerale.com)

